

0cm
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21

57



DOCUMENTS
UNIVERSITAIRES

1

1822-1838 à 1857

Res

90575

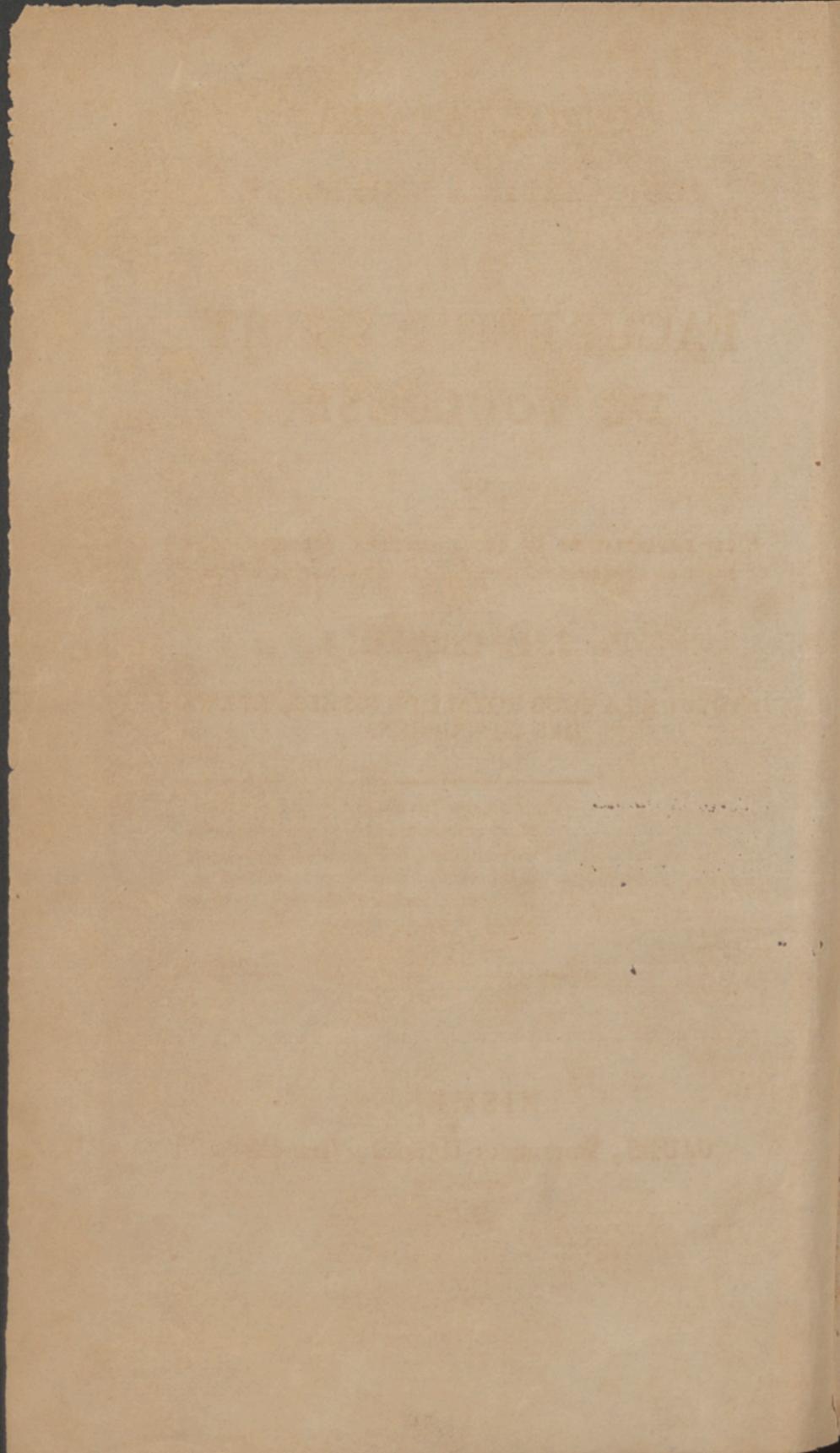
1857







Res 90,575-1



UNIVERSITÉ DE FRANCE.

Res 90575-1/31.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE SOLENNELLE

DES

FACULTÉS DE DROIT, DES SCIENCES, DES LETTRES

ET

DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

Discours de M. l'Inspecteur Laferrière, Président. — Rapports de MM. les Doyens et Professeurs. — Distribution des Prix et des Médailles.



1^{er} Décembre 1855.

TOULOUSE,
IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN,
RUE MIREPOIX, 3.

1855.

ACADEMIE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ACADEMIE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCES-VERBAL

REUNION DU 15 JANVIER 1875

LE PRESIDENT, M. LE GUYON

LE VICE-PRESIDENT, M. LE GUYON

LE SECRETAIRE, M. LE GUYON

Le 15 Janvier 1875

IMPRIMERIE DE A. CHAVIN

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

RENTÉE SOLENNELLE DES FACULTÉS.

PROCÈS-VERBAL.

Aujourd'hui, premier décembre 1855, la séance solennelle pour la rentrée des Facultés de Droit, des Sciences, des Lettres, de l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie a eu lieu dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres (par une dérogation à l'usage et sans tirer à conséquence), sous la présidence de M. F. Laferrière, officier de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut, Inspecteur général de l'Enseignement supérieur, de l'ordre du Droit, Délégué pour l'administration de l'Académie de Toulouse, assisté des huit inspecteurs d'Académie convoqués pour la session du Conseil académique.

La séance a été précédée de la messe du Saint-Esprit, célébrée dans une salle de la Faculté des Lettres, avec l'autorisation de Monseigneur l'archevêque de Toulouse, par M. l'abbé Roger, vicaire général. Tous les membres des Facultés et du Lycée impérial, en costume, ayant à leur tête le Chef de l'Académie et les inspecteurs, ont assisté à la messe, avant et après laquelle ont été chantés le *Veni Creator* et le *Domine salvum fac imperatorem Napoleonem*.

Après la messe, les principales autorités, en costume officiel, savoir :

M. le Général de division Foy, commandant la douzième division militaire; M. le Premier Président Piou; M. le Préfet; M. le Procureur général Gastambide, membres du Conseil académique; M. le Vicaire général Roger, en l'absence de Monseigneur l'Archevêque; M. le Général Behagel, commandant le département; M. le Général d'artillerie Pradal; M. le Président du Consistoire, Chabrand, membre du Conseil académique; MM. de Tauriac, Duplan, Massabiau, députés au Corps législatif; M. de Castelbajac, président à la Cour et plusieurs autres Magistrats; M. de Villeneuve, procureur impérial; M. de Carbonnel, receveur général; M. Chalvet, directeur de l'enregistrement et des domaines; des membres du Conseil municipal, du clergé, du Conseil de l'ordre des avocats; du Conseil de discipline; des chefs d'établissements libres d'instruction secondaire; un grand nombre de fonctionnaires de divers ordres et plusieurs notabilités des Compagnies savantes de la ville de Toulouse, ont pris place dans l'hémicycle et aux sièges réservés dans l'auditoire.

M. le PRÉSIDENT, entouré des Facultés, placées sur l'estrade, a déclaré la séance ouverte et prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Vous avez pressenti par quel motif de décence publique j'ai transféré, pour cette année, la séance solennelle des Facultés dans l'amphithéâtre de la Faculté des Lettres. — J'ai dû respecter le voile de tristesse qui s'est étendu sur une autre enceinte. J'ai dû respecter l'année de deuil de la Faculté de Droit, veuve de l'un de ses professeurs les plus distingués et les plus dévoués à la prospérité des études.

Ici, du moins, nous pouvons nous acquitter envers sa mémoire, et mentionner les services du professeur, de l'écrivain, du Secrétaire perpétuel de l'Académie de Législation, sans que l'aspect de la chaire où il enseignait, depuis vingt-cinq ans, vienne serrer tous les cœurs et comprimer notre voix.

Elève de la Faculté de Droit de Toulouse, sorti jeune des épreuves d'un brillant concours, M. Bénech était profes-

seur titulaire à vingt-quatre ans. Après plusieurs années d'expérience, il a publié un programme raisonné d'un cours de Droit romain, où sont réfléchis avec précision tous les progrès de la science historique et de l'interprétation des textes; et lorsque, en 1853, l'Administration supérieure a voulu porter dans l'enseignement du Droit romain la réforme féconde dont nous commençons à recueillir les fruits, M. Bénech a fourni, pour les deux années du cours, un plan développé et un programme des textes complémentaires, œuvre très-étendue qui se transmettra dans l'École comme un monument de travail consciencieux et de haute intelligence des besoins de l'enseignement. — Mais il ne se renfermait pas dans l'étude exclusive du Droit romain. Il cultivait avec la même ardeur le Droit français. Il a publié, sur certaines parties du Code, notamment sur les donations entre époux, les hypothèques légales, l'emploi de la dot, le nantissement appliqué aux droits et reprises de la femme mariée, des monographies ou des dissertations qui ont fait une vive sensation dans le monde judiciaire (1).

Animé d'un zèle fervent pour le progrès de ses élèves et de la science, il a fait spontanément des leçons d'une grande portée sur les *Rapports du droit coutumier avec le droit moderne*, et il avait jeté dans ce cours approfondi, qui a duré deux ans, les bases d'un ouvrage aussi intéressant que solide. — Il était du nombre de ceux qui pensent que le Code civil, loin d'avoir enchaîné la science du Droit à l'explication

(1) Voici l'indication exacte des ouvrages sur le Droit français :

- 1^o *Traité des justices de paix et des tribunaux civils de première instance.* 2 vol. in-8^o.
- 2^o *De l'illégalité de l'adoption de l'enfant naturel.* 1 vol.
- 3^o *De la quotité disponible entre époux.* 1 vol.
- 4^o *De l'emploi et du remploi de la dot.* 1 vol.
- 5^o *Du droit de préférence en matière de purge des hypothèques légales.* 1 vol.
- 6^o *Le nantissement appliqué aux droits, créances et reprises de la femme sur les biens de son mari* (1855).

littérale des textes, lui avait ouvert des voies nouvelles. Et en cela, Messieurs, l'école contemporaine ne s'éloigne pas de la pensée de l'immortel auteur de notre législation : « Mon seul » code, disait Napoléon, a fait plus de bien en France par » sa simplicité que la masse des lois qui m'ont précédé; mes » écoles prépareront *des générations inconnues*. » Simplicité dans l'application, science dans les écoles, tels sont les deux résultats qu'avait prévus l'homme de génie, et qui se réalisent dès notre siècle. La jurisprudence actuelle des tribunaux atteste le bienfait de la simplicité des lois; et les thèses pour le doctorat, qui se publient dans la Faculté de Droit de Paris et dans plusieurs de nos Facultés de province, signalent de nos jours la présence, annoncée d'avance par le grand législateur, d'une génération inconnue aux anciennes écoles.

C'est à seconder cette génération nouvelle que M. Bénech tendait surtout par ses travaux et par les chaleureuses excitations qu'il aimait à donner aux jeunes gens les plus studieux, les plus intelligents; et, certes, les docteurs en Droit, lauréats de la Faculté de Toulouse, sentent profondément (j'en ai recueilli de précieux témoignages) la dette de reconnaissance qu'ils ont contractée envers sa mémoire.

Comme écrivain-juriconsulte, M. Bénech avait une vivacité de coup-d'œil qui, de suite, saisissait l'ensemble d'un sujet ou l'intérêt d'une question, une puissance de travail infatigable dans les recherches, une variété de connaissances qui le portait facilement sur tous les points difficiles de l'érudition historique et juridique. Sa dissertation sur la Table de Claude (*Oratio Claudii principis*), dans ses rapports avec le Droit public romain et gallo-romain(1); son Analyse de la loi romaine des Visigoths, d'après le texte d'Hœnel(2); ses Dissertations sur Toulouse, cité latine, et sur la femme romaine

(1) *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres.*

(2) *Recueil de l'Académie de Législation.*

considérée dans l'ordre moral et intellectuel (1), lui ont mérité les suffrages des juges les plus compétents, entre autres de l'illustre Savigny. — Ses travaux sur CÚJAS et TOULOUSE ont réhabilité sa patrie contre le jugement erroné de l'histoire, qui avait enregistré la prétendue victoire de l'intrigue et de la médiocrité sur l'éminent professeur, déjà connu par ses Commentaires d'Ulpien. On se rappelle avec quelle persévérance de recherches, M. Bénech a fouillé dans les archives toulousaines pour mettre en saillie la vérité méconnue; avec quelle sagacité il a tiré parti de tous les documents oubliés ou mal compris; avec quelle verve patriotique il a combattu les biographes de Cujas, anciens et nouveaux, et le plus savant d'entre eux, M. Berriat Saint-Prix, qui soutenait l'ancienne thèse avec une ironie incisive et la ténacité d'un vieux préjugé d'école. M. Bénech a fait pénétrer la lumière des faits dans la conscience publique. Aujourd'hui, grâce à sa démonstration, il n'est plus personne dans l'Europe savante qui voulût reproduire cette erreur vieillie de *Papyre Masson*, — « que les juges du concours de Toulouse avaient préféré Forcadel à Cujas. » — C'est rendre à son pays un vrai service, Messieurs, que de prouver qu'il n'a pas été injuste envers un homme supérieur; et c'est rendre un plus grand service encore, dans l'ordre moral, que de prouver aux hommes, comme l'a fait M. Bénech, que, malgré les erreurs et les passions humaines, il y a toujours un moment pour le triomphe de la justice et de la vérité.

Nourri des travaux de Cujas, notre professeur en Droit s'était, par reconnaissance, en ses deux qualités de romaniste et de compatriote, attaché à ce nom glorieux.

Aussi, Messieurs, avec quel saint enthousiasme, dans l'Académie de Législation, qui doit principalement à sa puis-

(1) *Mémoires de l'Académie des Sciences et Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux.* — Il y a plusieurs autres travaux de M. Bénech, dont la collection ferait un volume très-intéressant de MÉLANGES DE DROIT ET D'HISTOIRE.

sance d'initiative, de travail et de propagation son existence et sa prompte célébrité, il proposa d'instituer LA FÊTE DE CUJAS, comme une solennité annuelle qui devait attirer périodiquement à Toulouse, devenu centre d'activité juridique, le tribut des savants de l'Europe et le fruit de l'émulation des jeunes lauréats de nos Facultés de Droit! — Comme son âme, surabondante de vie et de cette activité intime, qui dévore quelquefois notre faible nature, aimait à lire dans un avenir prochain (qui, hélas! ne devait pas être pour lui) les résultats scientifiques des concours ouverts sous le patronage de Cujas, de ces concours féconds et variés auxquels la Cité, le Conseil général et le Ministre de l'Instruction publique ont donné, par la création de médailles d'honneur, une éclatante adhésion!...

Ici, je m'arrête, Messieurs... Trop souvent les rayons et les ombres se mêlent dans les événements d'ici-bas, dans la vie et la destinée de l'homme! Dieu le permet pour humilier notre orgueil et nous faire toucher du doigt notre néant. — Nous avons pu faire luire quelques instants, aux yeux de la jeunesse des écoles, le rayon de vie et de gloire; mais les ombres d'une raison qui s'éclipse... nous devons les écarter de cette enceinte. — Bientôt nous allons proclamer la victoire des lauréats dans nos divers ordres de travaux, et nous ne devons pas obscurcir leurs couronnes de la tristesse de nos âmes. Nous devons, au contraire, pour notre consolation et la consolation publique, laisser ici briller toute pure la lumière des succès d'une jeunesse studieuse et réfléchie.

Messieurs, nous n'avions pas trop présumé, l'année dernière, des destinées de l'Enseignement supérieur, lorsque dans la séance d'inauguration nous aspirions à voir revivre, au sein de l'Académie de Toulouse, l'esprit de l'ancienne Uni-

versité animée de l'esprit nouveau qui pénètre le monde (*qui agitat molem*), et que l'Université ne pourrait exclure sans s'exclure elle-même du mouvement des choses humaines.

Dans la Faculté de Droit, la haute philosophie de notre Doyen d'âge, maître vénéré d'anciens élèves devenus maîtres à leur tour, a rétabli aux yeux de la jeunesse, par l'introduction à son cours de Code Napoléon, ce portique élevé au dix-septième siècle devant le temple des lois civiles par la science rationnelle et la philosophie religieuse de Domat.

L'histoire des sources et des monuments du Droit romain et du Droit français, la méthode historique, unie à la méthode dogmatique dans la plupart des cours de l'École et appliquée à l'exposition du Droit, ont atteint leur véritable but, qui est d'intéresser les esprits, d'éclairer les textes, d'en faire ressortir la pensée et de fortifier la doctrine.

Les Conférences nouvelles, organisées pour chaque année de Droit, ont commencé à développer la force des uns, à soutenir la faiblesse des autres, à préparer pour tous l'élévation du niveau des examens et des thèses. Les prix des conférences, décernés aujourd'hui, attesteront le travail et le progrès des élèves.

Là est une grande et salutaire innovation dans nos réglemens universitaires. Jeunes gens, qui voulez faire des études sérieuses et assurer votre avenir, prenez courage; venez aux conférences, venez contracter avec vos professeurs ces relations du disciple et du maître qui unissent les pensées et les cœurs. La distance qui existe toujours entre la chaire de l'enseignement public et le banc des élèves est comblée par les exercices des conférences. Le respect pour le maître n'y perd rien, car le vrai mérite ne craint pas qu'on l'approche; mais l'intelligence et le cœur de l'élève y gagnent certainement tout ce que le commerce intime de la science et de l'amour du bien peut y verser de lumière et de sentiment

moral. — Ne croyez donc pas qu'il s'agisse ici pour vous d'une aggravation stérile de charges et de travail. Dans ces conférences habituelles, où vous serez exercés, soit à la connaissance plus approfondie des grandes théories du Droit, soit à l'art d'écrire et de parler sur des matières de jurisprudence, vous puiserez avec force ce qu'il y a de plus précieux pour vous, après le sentiment religieux, l'*amour du travail*. A votre âge, mes jeunes amis, l'amour du travail c'est l'amour de la vertu, du bien et du beau ; c'est le *palladium* de votre jeunesse contre les dangers qui l'entourent, c'est l'aile puissante qui vous soutient et vous élève aux régions supérieures. Je n'ai pas connu de jeune homme aimant le travail d'un amour vrai qui n'ait conservé en lui la pureté de l'âme et les instincts sublimes de la vertu ; — et à Toulouse, je me plais à le dire publiquement en l'honneur de la religion et du travail, j'ai trouvé avec bonheur, dans la société instituée en 1837 par un simple étudiant, sous l'inspiration du grand cœur d'Ozanam, dans la *Société de Saint-Vincent-de-Paul*, la plupart des lauréats anciens et nouveaux de l'École de Droit. Cette année encore, la médaille d'or du concours pour le doctorat appartient à l'un de ces jeunes chrétiens qui accomplissent dans l'intervalle de leurs travaux, avec la simplicité de l'Évangile, les œuvres d'une admirable charité (1).

Dans la Faculté des Lettres, Messieurs, des Conférences aussi ont été organisées en faveur des étudiants en Droit. Plus de soixante se sont réunis dans cette enceinte pour prendre une part active ou assister avec assiduité aux conférences de Littérature française, dirigées par M. le professeur

(1) M. Paul CHALVET (fils de M. le Directeur des Domaines). La mention honorable appartient aussi à un membre de la Société, M. Jules LACOURT (fils du Secrétaire des Facultés).

Delavigne, avec son beau talent et ses nobles sympathies pour la jeunesse.

Et ce ne sont pas des sujets d'études frivoles ou médiocres qui ont alimenté ces exercices de la pensée.

Nous avons voulu nourrir nos jeunes hommes de la substance la plus forte ; et nous avons principalement concentré leur attention sur les œuvres de l'un des plus grands génies du dix-septième siècle.

L'écrivain inspiré qui domina de toutes les hauteurs de l'esprit chrétien et de la politique humaine l'histoire sainte et profane, et pénétra de ses traits de lumière les causes de la grandeur et de la ruine des nations ; — le défenseur de la foi qui porta au plus haut degré la science de la religion et mérita d'être salué vivant du titre de *Père de l'Eglise* ; l'orateur sacré, dont le nom représente, dans toute sa splendeur, l'éloquence française, et qui des profondeurs de l'âme humaine s'élance d'un vol sublime vers l'infini : BOSSUET, voilà le maître que nous avons donné, cette année, à l'élite de l'Ecole de Droit, pour sceller l'alliance entre les études juridiques et les études littéraires !

Ces exercices, dont M. le professeur de Littérature vous fera bientôt connaître lui-même les caractères avec tout le charme de sa parole, ont excité un vif intérêt ; et, par une heureuse coïncidence, qui justifie le lien établi entre les Facultés de Droit et des Lettres, c'est le même étudiant qui remporte le premier prix de Droit français, en troisième année, et le prix des exercices de conférences littéraires : deux couronnes qui se confondent sur un seul front pour la récompense du jeune lauréat et l'honneur de l'union des études (1).

Dans la Faculté des Sciences, le public des écoles diverses et des différentes classes de la société a répondu avec empres-

(1) Le lauréat est M. Georges PLOU (fils de M. le Premier-Président).

sement au zèle inépuisable et au rare talent des professeurs. Les cours du soir ont offert à la jeunesse une occupation fructueuse pour leur intelligence, et une ressource utile contre l'influence des heures oisives de la soirée. La chimie organique et la chimie appliquée à l'agriculture, la physique générale et la physique appliquée à ces grands phénomènes de la vapeur et de l'électricité qui transforment le monde matériel, ont attiré un auditoire avide de connaître les principes et les progrès de ces belles découvertes qui viennent de rayonner d'un si vif éclat dans la capitale du monde civilisé.

Toutefois, Messieurs, l'enseignement des *sciences appliquées* ne s'est produit encore dans l'Académie de Toulouse que pour ouvrir une perspective nouvelle. Il doit maintenant prendre une consistance durable et devenir une institution, fondée sur le règlement et les programmes du 26 décembre 1854, auxquels le Gouvernement attache une grande importance. — Une organisation, qui se compose d'éléments empruntés à la Faculté des Sciences, à la Faculté des Lettres, à l'Ecole municipale des arts et des sciences industrielles, va incessamment offrir à la jeunesse, destinée surtout à la carrière de l'industrie et des services publics, une instruction scientifique, pratique et même littéraire, appropriée aux besoins généraux de notre époque et aux besoins spéciaux d'une partie très-active de la société française. Cette institution nouvelle d'enseignement, émanée de l'impulsion de l'autorité supérieure, des délibérations du Conseil académique, du zèle des professeurs, du concours éclairé de M. le maire et de l'honorable député, directeur de l'Ecole municipale, sera pour la ville de Toulouse l'image vivante de l'*Ecole centrale des arts et manufactures*, qui a rendu tant de services à la haute industrie sous les illustres auspices de M. DUMAS; et, afin de donner immédiatement au *brevet de capacité*, délivré par les professeurs, après deux ans d'études et d'examens, une valeur d'application, et à ceux qui l'auront obtenu une garantie morale d'emploi, des SOCIÉTÉS DE PATRONAGE seront

organisées au chef-lieu de l'Académie et dans les départements du ressort, sous la bienveillante protection du premier magistrat de chaque département.

A l'Ecole de Médecine, l'une des plus heureuses créations de la pensée d'Orfila, est venu s'unir un système plus régulier d'organisation et d'études qui fait avancer l'Ecole préparatoire dans les voies de l'Enseignement supérieur, qui établit entre l'Ecole de Médecine et la Faculté des Sciences, pour les cours de chimie et d'histoire naturelle, des rapports nécessaires et une communauté d'auditoire également favorable aux élèves et aux professeurs. — Par un privilège spécial à l'Académie de Toulouse, la bienveillance du Ministre de l'instruction publique a même voulu former un lien durable entre l'Ecole de Médecine et la Faculté de Droit : la chaire de Médecine légale, qui, dans l'organisation uniforme des Ecoles préparatoires, est un attribut réservé aux Facultés de Médecine, offrira par exception, dans cette Académie, un enseignement également utile aux médecins et aux légistes.

Je serais injuste, Messieurs, si, dans cette revue de l'Enseignement supérieur, je passais sous silence un établissement d'instruction qui appartient à un autre ordre d'idées, et qui représente, dans le midi de la France, le principe de la liberté des cultes. — La Faculté de Théologie protestante de Montauban, remarquable par la sagesse de son enseignement, qui a toujours repoussé (comme a pu s'en convaincre le Conseil académique) les témérités sorties des écoles de la Suisse et de l'Allemagne (1), a produit des thèses nombreuses où respire le respect des vérités fondamentales qui sont le lien des âmes chrétiennes dans toutes les communions.

(1) Rapport lu au Conseil par M. Montet, Doyen de la Faculté.

Notre vœu de l'année dernière pour que la science catholique soit grandement représentée dans l'ensemble de nos Facultés s'accomplira bientôt, je l'espère, sous la haute inspiration de l'Eglise et de l'Etat, qui, dans le sacerdoce et les traditions de l'Eglise de France, ont uni d'un lien indissoluble le pouvoir civil et le pouvoir canonique.

La ville de Toulouse, si libérale envers l'Université, qui ne manquera pas à la dette de la reconnaissance, a, par un vote honorable auquel le Ministre s'est généreusement associé par un don de *cent mille francs*, assuré la glorieuse installation de la Faculté de Théologie catholique non loin du tombeau de St-Thomas-d'Aquin, en consacrant à l'Enseignement supérieur l'un des plus beaux monuments du moyen-âge.

Tout n'est pas fait, Messieurs, dans l'Académie de Toulouse : mais nous ne dirons pas, avec un conquérant célèbre de l'antiquité, que « rien n'est fait quand il reste quelque chose à faire. » L'Université ne vise pas aux conquêtes ; — elle tend aux améliorations, et, selon la loi chrétienne du progrès, l'amélioration obtenue est le principe d'améliorations nouvelles. — Nous n'avons donc pas à perdre courage : nous devons, au contraire, avec la conscience de nos bonnes intentions, croître en espérances pour l'avenir et en efforts vers le perfectionnement.

Je remercie les Facultés du concours si cordial et si éclairé donné au Chef de l'Académie pour seconder ou devancer ses vues dans l'intérêt de la jeunesse. — Mon cœur a été vivement touché des témoignages de sympathie dont les professeurs et les étudiants ont entouré l'honneur fait à mon nom de figurer sur la liste de l'Institut, honneur qui s'adressait à l'Université de Toulouse et à la magistrature de l'enseignement.

Mais je rends grâce surtout à M. le Ministre de l'instruction publique ; — et je m'incline , avec un profond sentiment de reconnaissance , devant S. M. l'Empereur , qui , dans le cours de cette année , a décoré du signe de l'honneur national la Faculté des Lettres , l'Inspection d'académie , la Faculté de Droit : — la *Faculté des Lettres* , dans la personne du professeur de littérature grecque , M. HAMEL , si distingué par le savoir , la pureté du goût , l'atticisme de ses productions académiques , et son dévouement au succès de l'instruction secondaire et supérieure ; — l'*Inspection d'académie* , dans la personne de l'inspecteur , M. BARIC , qui , placé à côté de moi après vingt-cinq ans de services , a fait profiter l'administration académique des fruits de son expérience , et qui a concentré dans une année d'organisation tant d'intelligence d'esprit et de cœur ; — la *Faculté de Droit* , enfin , dans la personne d'un savant professeur , M. RODIÈRE , qui unit le talent d'écrire au talent d'enseigner , qui a répandu la lumière dans une des conceptions les plus hardies , mais les plus métaphysiques de Dumoulin , pour en faire sortir un traité clair et rationnel sur l'*indivisibilité* des obligations , et qui fait toujours pénétrer dans ses écrits de jurisprudence , à l'exemple de Pothier , l'idée morale et les inspirations du *for intérieur*.

Oui , Messieurs , remercions le gouvernement de l'Empereur de récompenser ainsi des hommes qui , avant tout , ont leur récompense en eux-mêmes , mais qui doivent être honorés publiquement , pour que la récompense ait , au-dehors , l'influence salutaire d'une haute moralité.

La France grandit tous les jours aux yeux des nations et à ses propres yeux : elle a mis avec gloire sa vaillante épée dans la balance des destinées de l'Europe ; et , au milieu des labeurs et des succès de la guerre , elle a , non moins glorieu-

sement, élevé les trophées de la paix. — Nous, Messieurs, membres du Corps enseignant, pleins de confiance dans la protection divine et dans la haute sagesse qui tient les rênes de l'Empire, continuons avec dévouement, avec fermeté, à préparer les jeunes générations aux grandes destinées qui les attendent.

C'est d'un favorable augure pour l'UNIVERSITÉ IMPÉRIALE de dater sa nouvelle organisation des Académies de l'année 1855, de cette année qui marquera dans l'histoire par les prodiges de la constance et de la valeur de nos soldats, — par les merveilles de la science, de l'industrie et des beaux-arts données en spectacle à l'univers, — par la réunion des plus nobles couronnes autour de la couronne impériale de Napoléon III, et par cet appel en faveur de la paix, adressé de la bouche auguste d'un souverain victorieux à l'Europe civilisée, « POUR LE TRIOMPHE DU DROIT ET DE LA JUSTICE ! »

Immédiatement après ce discours, M. Delpech, doyen d'âge et doyen provisoire de la Faculté de Droit de Toulouse, a lu le rapport suivant :

MESSIEURS,

Je dois à de pénibles circonstances et au triste privilège de mon ancienneté l'honneur de vous présenter aujourd'hui le tableau statistique, scientifique et moral de l'Ecole de Droit.

Excusez-moi si, d'abord, j'abaisse sur des nombres, votre attention encore émue par l'éloquence de M. l'Inspecteur général.

4520 inscriptions ont été prises dans les quatre trimestres de l'année écoulée. Ce nombre, comparé avec celui de l'année précédente, semblerait indiquer une diminution dans le nombre des élèves. Mais nous ferons observer que plus de 400 inscriptions, qui auraient dû être prises aux trois derniers trimestres, ont été omises, probablement à cause de la gêne des familles dans cette année de disette.

678 examens ont été subis par les élèves des quatre années. Nous avons à signaler, d'une part, 56 ajournements et une majorité de boules rouges ou noires; d'autre part, 53 mentions honorables.

Nous nous plaignons à proclamer les noms des élèves qui ont obtenu cette distinction. — Ce sont MM. Bories (Armand), Boué, Dupon, Escoube, Enos, Masson, Pistre, Salvagniac, Vialatte-Arnaud, élèves de 1^e année;

MM. Anouilh, Capela, Carreau, Coulomme-Davant, Destanne de Bernis, Dupon, Gallon, Glaize, Lacaze, Olive, Rigal et de Salettes, élèves de 2^e année;

MM. Bonnail, Campardon, Chalret-Durieu, Chicou-Lamy, Coudere (Achille), Jardel, Lasserre (Joseph), Monestier, Pagès (Jean), Piou, Pujos, Rives, Serville, Soustre, élèves de 3^e année;

MM. Chalvet, Degeilh, Lacointa, Pillore et de Vassal-Sineuil, élèves de 4^e année;

M. Reglade, élève de capacité.

Je n'ai pas besoin de dire que nos lauréats appartiennent à cette catégorie, la fleur de notre école, qui se distingue par l'émulation et l'assiduité autant que par ses succès. Il en est toujours ainsi : la sagesse est la compagne du travail, et la modestie le parfum de la science (1).

Nous voyons que partout ailleurs, même à l'Ecole de Paris, le nombre des élèves diminue d'une manière sensible. Il ne faut donc pas s'étonner s'il reste stationnaire chez nous. L'agriculture, la gloire militaire et surtout le mouvement industriel entraînent aujourd'hui une plus grande partie de la jeunesse. Il ne faut pas s'en plaindre, puisque la qualité compense la quantité. C'est un bien pour la société qui a longtemps gémi sous la pression des avocats sans causes, de pouvoir offrir une place honorable à ceux qui restent dans la carrière.

L'enseignement normal de la Faculté, toujours le même, dont la méthode et les développements sont livrés à la sagacité des professeurs, ne fixera notre attention que pour rendre hommage au zèle avec lequel tous nos collègues ont accompli leur tâche sous l'influence gracieuse de

(1) L'état financier de notre Ecole présente une recette de	141,704 f 50 c
Une dépense de	98,650 "
	<hr/>
Et se balance par un boni de	43,054 f 50 c

M. l'Inspecteur général, notre maître dans la science du Droit. — Nos suppléants ont rivalisé avec nous pour combler les lacunes de l'enseignement officiel : M. Demante, en ouvrant un cours bénévole et fort utile sur les lois de l'enregistrement; M. Batbie, par ses leçons sur l'administration comparée; M. Ginoulhiac, dans son cours obligatoire sur l'histoire du Droit; MM. Couraud, Huc et Rozy, en se dévouant, avec ardeur, au rude travail des conférences.

Ce premier essai des conférences a suffisamment justifié l'utilité de cette nouvelle institution. Le professeur sème la parole de la doctrine du haut de sa chaire; elle tombe souvent au milieu des épines ou sur la pierre stérile; les auditeurs inattentifs et les esprits paresseux ne la saisissent pas. Le temps nous manque pour interroger nos élèves, pour les former au style juridique et à la composition.... Cependant, les leçons suivent leur cours, et il faut que le professeur achève sa tâche; il faut que les élèves, restés en arrière, soient prêts à répondre aux examens..... Les conférences sont le complément nécessaire de l'enseignement professoral. Ceux des élèves qui les ont suivies avec assiduité se sont présentés aux examens armés de toutes pièces. — Malheureusement le nombre n'a pas été considérable (55 pour l'année écoulée), et il paraît vouloir diminuer cette année. Nous aimons à croire que ce n'est pas à l'indifférence des parents qu'il faut l'attribuer, mais à la pénurie de leurs ressources.

Ne pourrait-on pas, pour alléger les familles, former deux catégories de conférences? l'une obligatoire pour les élèves reconnus les plus faibles dans un premier examen; l'autre facultative pour les élèves qui, dans cet examen, auraient obtenu majorité de boules blanches? Dans celle-ci, les élèves seraient principalement exercés à la composition; l'autre ne serait qu'une répétition élémentaire des leçons du professeur; répétition que les élèves faibles vont chercher ailleurs à grands frais.... Alors, les consignations pourraient être diminuées avec augmentation de leur produit. Alors, les pères de famille, au lieu de considérer cette institution comme une charge nouvelle, n'y verraient qu'un bénéfice, une preuve manifeste de la sollicitude de M. le Ministre pour la jeunesse.

En attendant, M. l'Inspecteur général nous autorise à annoncer qu'il provoquera, avec l'espoir fondé de les obtenir, des remises notables pour les élèves qui les demanderont en s'inscrivant aux conférences. Nous espérons que les élèves et les pères de famille répondront à ces généreuses dispositions.

Vous avez remarqué sans doute, et peut-être avec quelque déplaisir, cette majorité de boules rouges ou noires distribuées aux examens. A qui la faute ? Ce n'est certainement pas à l'insuffisance des maîtres, ni entièrement à la paresse des disciples. Osérai-je le dire ? La science du Droit est un enchaînement de principes et de conséquences, une science où le raisonnement domine. Eh bien ! pensez-vous que nos élèves soient mûrs pour le raisonnement quand ils abordent l'étude de cette science ? Détrompez-vous, si vous le pensez. Les examens du baccalauréat sont encore surchargés de tant de questions auxquelles la mémoire seule peut répondre, auxquelles, le plus souvent, elle ne peut suffire, qu'on n'exerce guère que la mémoire dans les deux dernières années des études classiques ; et quand les élèves nous arrivent, même avec un bon examen de baccalauréat ès-lettres, la faculté de raisonner semble paralysée dans leur intelligence. — Voilà ce que nous devons constater d'après une longue expérience ; mais nous laissons à la sagesse de M. le Ministre, qui a déjà apporté de sages améliorations dans le programme, l'initiative d'une réforme plus complète.

Les temps sont déjà loin de nous où l'esprit de sédition jetait sur nos écoles des brandons de discorde et fomentait l'insubordination parmi la jeunesse. — L'autorité supérieure peut porter ses regards avec complaisance sur l'Ecole de Toulouse..... Nulle dissidence entre les professeurs sur les doctrines fondamentales ; nulle hostilité contre l'ordre établi ; unanimité de respect et de dévouement au chef de l'Etat que le vœu unanime de la France a élevé sur le pavois, qui n'a détrôné que l'anarchie, qui a rendu à l'Eglise la liberté si longtemps comprimée, et porté si haut la gloire du nom français par son énergie et sa sagesse.

Depuis nombre d'années, nos élèves n'ont donné lieu à aucune plainte ni au-dedans ni au-dehors de l'Ecole ; et grâce à leur docilité et aux égards dont ils nous entourent, notre conseil de discipline tombe en désuétude. — Les doctrines les plus pures, même les plus mystiques et les plus austères, sont accueillies avec respect et souvent reproduites dans leurs compositions ; tandis qu'autrefois le nom de Dieu ne pouvait être prononcé dans nos chaires sans exciter des murmures.

C'est ce qui fait, Messieurs, que nous sommes portés à l'indulgence pour les absences. Nous recommandons à nos élèves l'assiduité. Les réglemens nous donnent, pour les y contraindre, les appels, moyen insuffisant et qui prend un temps précieux pour les leçons. Nous y sup-

pléons par des avis paternels et par l'attrait de nos leçons. Le refus de certificats, pour les examens, est un moyen de rigueur qui, heureusement, ne devient nécessaire que pour un bien petit nombre.

Rien ne fait craindre que cet état prospère et rassurant de l'Ecole de Droit puisse changer. Tous les membres de la Faculté, profondément émus par la mort lamentable du professeur qui fut mon disciple chéri et qui devenait notre doyen, redoubleront de zèle, j'en suis sûr, afin de combler le grand vide qu'il a laissé parmi nous. — Ils se rallieront, pour l'enseignement comme pour la discipline et la paix de l'Ecole, à celui qui doit lui succéder.

Tout bon citoyen ne doit-il pas l'exemple de la soumission et d'une soumission sans réserve au choix du pouvoir? — Le professeur, qui exerce un véritable sacerdoce, doit-il avoir d'autre ambition que celle d'honorer sa carrière en faisant aimer à ses disciples la science, la justice et la vertu?

M. Molins, doyen de la Faculté des Sciences, a présenté le rapport sur les travaux de la Faculté des Sciences de Toulouse pendant l'année scolaire.

MONSIEUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, MESSIEURS,

Pendant que la réforme scolaire, entreprise dans ces derniers temps avec tant d'opportunité et consacrée désormais par le succès, se développe librement, sans dépasser les limites qui lui ont été assignées, l'Enseignement supérieur, entrant à son tour dans la voie des perfectionnements, se modifie dans une juste mesure pour apporter à cette œuvre importante son indispensable concours. Les heureux effets du nouveau régime n'ont pas tardé à se manifester; ils frappent en ce moment tous les yeux. Les Facultés des Sciences en recueillent déjà les meilleurs fruits, comme nous l'avons constaté jusqu'ici dans cette séance solennelle. Pouvons-nous de même aujourd'hui, en vous faisant part de nos travaux, signaler quelque amélioration ajoutée à celles qui avaient été réalisées? Le progrès s'est-il soutenu, et notre programme a-t-il été fidèlement rempli? C'est ce dont on pourra juger, nous l'espérons, par notre compte-rendu. Du moins nous n'avons pas oublié que la mission des Facultés des Sciences a été agrandie et qu'elle nous faisait une loi de proportion-

ner nos efforts aux services qu'on attend de nous. Tout concourait d'ailleurs à exciter notre zèle; tout nous favorisait, puisque notre tâche, rendue plus facile et plus douce, s'accomplissait sous l'œil et la direction de l'homme éminent qui préside aux destinées de cette importante Académie. Faut-il dès-lors s'étonner si, sous de tels auspices, nous avons pu tenter quelques heureux essais? Ces premiers résultats nous sont un précieux encouragement; ils montrent pleinement la salutaire influence de l'impulsion imprimée aux hautes études; ils nous commandent de reprendre nos travaux avec une confiance et une ardeur nouvelles. Une ère favorable a donc commencé pour les Facultés des Sciences; elle réclame de nous des efforts persévérants pour achever l'œuvre déjà entreprise dans l'année classique dont nous devons vous entretenir.

C'est dans cette période qu'a été inauguré l'enseignement des sciences appliquées dont l'organisation avait si vivement préoccupé l'administration de l'instruction publique. Cette nouvelle institution était impatientement attendue, car elle répondait à un des vœux les plus réels de l'industrie qui la réclamait comme devant lui ouvrir une source de perfectionnements et de progrès. Jusqu'ici, les Facultés des Sciences n'étaient point entrées dans cette voie nouvelle; elles n'avaient rien tenté en-dehors de leur domaine propre, qui est celui de la science générale. Mais disons-le hautement: il ne s'agit pas de porter la moindre atteinte au caractère essentiel de leur enseignement, de les éloigner des spéculations purement scientifiques, d'en faire en quelque sorte des Facultés industrielles; car l'effet inévitable d'une pareille transformation serait de donner une fâcheuse tendance aux hautes études, et par conséquent d'en abaisser le niveau. Notre mission principale sera toujours de cultiver la science pour elle-même, c'est-à-dire dans un but noble et désintéressé, sans aucune préoccupation des avantages matériels qu'on en peut recueillir. Quelle est donc la juste idée que nous devons prendre de l'innovation projetée, en la renfermant dans ses limites naturelles? Il s'agit simplement de créer, à côté de l'enseignement normal, toujours élevé et théorique, un enseignement spécial, qui en soit indépendant, et où les sciences seront principalement envisagées au point de vue des applications pratiques. Ainsi s'élargira la sphère où se mouvront les Facultés des Sciences: leur tâche habituelle ne changera pas sans doute, et c'est à la bien remplir, à la mieux remplir encore s'il se peut, que nous travaillerons avant tout; mais elles montreront en outre le lien étroit qui unit la science pure à la science appliquée; elles enseigneront surtout à quel point les progrès de l'indus-

trie, favorisés par les découvertes scientifiques, intéressent le bien-être des diverses classes de la société.

Toutefois, avant de rien entreprendre, il importait de rechercher attentivement les conditions du succès de la nouvelle institution, en ayant égard aux traditions et aux habitudes dominantes dans les contrées où l'on voulait l'introduire. En effet, le même enseignement ne pouvait pas être offert indistinctement à des populations placées dans les situations les plus diverses ; et pour le montrer par un exemple, tel cours qui réussirait dans une ville industrielle pourrait ne donner que des résultats insignifiants dans un pays adonné à l'agriculture. Il a donc fallu se demander quels seraient les cours qui pourraient le mieux inaugurer l'enseignement spécial à Toulouse ; ce qui a bientôt amené à reconnaître que la chimie agricole et la physique appliquée répondaient à la fois aux besoins et aux goûts de la population. Nos prévisions n'ont pas été trompées, et le succès du nouvel enseignement, en nous encourageant à poursuivre l'œuvre entreprise, nous trace la marche à suivre pour l'avenir.

Le cours de chimie agricole, professé par M. Filhol, a été ouvert au mois de février et s'est prolongé jusqu'à la fin de mai ; celui de physique appliquée, confié à M. Daguin, n'a pu commencer qu'au mois de juin et s'est terminé à la fin de juillet. Ai-je besoin de dire comment cette tâche a été remplie par mes deux collègues ? Il faudrait le demander à l'auditoire qui se pressait à leurs leçons, l'auditoire qui s'est quelquefois élevé jusqu'à quatre cents personnes. L'on attendait beaucoup d'eux, et ils n'ont pas seulement rempli cette attente, ils l'ont encore surpassée. En les félicitant moi-même aujourd'hui, et c'est de grand cœur, je ne suis que l'interprète de ceux qui les ont entendus, et c'est aussi ce qui pourra donner quelque prix à mes félicitations. Mais je puis en mentionner de plus flatteuses, venues de bien haut, qu'ils ont méritées l'un et l'autre au même degré, et qui sont à elles seules une honorable récompense : ce sont celles de M. le Ministre de l'Instruction publique lui-même. Après l'ouverture des cours de sciences appliquées, son Excellence, s'adressant à M. l'Inspecteur général et lui exprimant avant tout sa satisfaction pour la manière dont il avait compris et exécuté sa pensée, ajoutait : « Mais il » était une autre condition essentielle, c'est que ces leçons fussent faites » par des hommes dont le talent et le mérite réel pussent exciter et sou- » tenir l'intérêt qu'il s'agissait de produire, tout en conservant à l'ensei- » gnement le caractère élevé et théorique qui convient à une Faculté. Le » remarquable succès du début de MM. Daguin et Filhol prouve assez

» que ces professeurs sont dignes de la confiance que vous avez mise en
» eux. Veuillez, M. l'Inspecteur général, exprimer, en mon nom, à ces
» professeurs, toute ma satisfaction. Je ne saurais assez vous encourager
» à continuer l'œuvre que vous avez si bien commencée. La cause de
» l'enseignement des sciences appliquées près la Faculté des Sciences de
» Toulouse est désormais gagnée; vous pouvez en toute assurance me
» présenter un projet d'organisation régulière et complète pour la rentrée
» prochaine. La foule qui se presse aux leçons de chimie agricole et de
» physique appliquée, dont vous avez si heureusement tenté l'essai, as-
» sure désormais l'avenir de la nouvelle institution. »

Ces résultats d'une première expérience nous commandaient de reprendre, en les continuant ou les développant, les deux cours qui ont réussi l'an dernier. Celui de chimie agricole se rouvrira incessamment, celui de physique appliquée sera réservé pour le second semestre. Mais là ne se bornera pas l'enseignement des sciences appliquées. Pour qu'il porte tous ses fruits, il doit recevoir dès à présent une plus grande extension : des cours de géométrie et de géométrie descriptive, de mécanique, de dessin en formeront le complément indispensable. Or, il ne fallait pas perdre de vue que de pareils cours sont établis depuis longtemps à l'École des arts et des sciences industrielles de Toulouse, en faveur de la classe ouvrière, et qu'ils pouvaient nous offrir une précieuse ressource pour l'entier accomplissement de notre tâche. En combinant ainsi cet enseignement avec le nôtre, nous procurerons aux jeunes gens qui veulent suivre la carrière industrielle une instruction complète, appropriée à leur destination. D'ailleurs, ils puiseront dans ce nouvel état de choses un puissant motif d'émulation. Jusqu'ici, en effet, les études industrielles ont été dépourvues de sanction; aucun diplôme spécial n'en représentait la valeur et n'en mesurait le niveau. Le décret du 22 août 1854 a comblé cette lacune en instituant un certificat de capacité auquel les élèves pourront prétendre à la fin des cours. Ce but offert à leurs efforts excitera sans nul doute leur ardeur pour le travail et sera un gage de leurs progrès. Mais pour réaliser cette utile entreprise, le concours des magistrats municipaux nous était nécessaire, et c'est avec un noble empressement qu'il nous a été accordé par une administration éclairée, disposée à accueillir favorablement toutes les mesures qui tendent à développer cet enseignement pratique si bien approprié aux besoins de la classe industrielle. Nous nous félicitons de trouver aujourd'hui l'occasion de lui en témoigner toute notre gratitude.

Nous devons encore annoncer pour cette année un cours particulier d'histoire naturelle, qui sera professé à la Faculté des Sciences pendant le second semestre, ainsi que deux autres cours annuels, professés à la Faculté des Lettres, et ayant pour objet, l'un la littérature française, l'autre l'histoire de France et la géographie physique et politique. Ces cours s'adresseront spécialement, comme ceux déjà mentionnés, aux aspirants au certificat de capacité.

Pour mettre le sceau à la nouvelle institution, il ne resterait plus qu'à réaliser un projet, dont on sentira aisément l'importance, et qui, nous l'espérons, ne tardera pas à recevoir son exécution. Qui ne connaît les nombreux services rendus à l'industrie par l'Ecole centrale des arts et manufactures depuis sa fondation? Ce qu'est l'Ecole Polytechnique pour les grandes administrations des ponts-et-chaussées et des mines, auxquelles elle fournit ses sujets les plus remarquables, l'Ecole centrale l'a été pour le génie civil qui a trouvé dans les jeunes gens qu'elle avait formés les plus précieuses garanties de capacité et d'instruction pratique. Il est vrai que cet établissement, créé en 1829 par une réunion d'habiles professeurs, est une institution privée, indépendante par cela même de l'influence directe du gouvernement. On comprend cependant que si cette séparation était maintenue, le système qu'il s'agit d'appliquer ne pourrait pas produire tous les fruits qu'on en attend. Nous appelons donc de nos vœux le moment où cette grande Ecole, qu'on a dû prendre pour modèle lorsqu'on a voulu fonder l'enseignement industriel dans les départements, sera associée à la nouvelle organisation, et sera rangée parmi les établissements de l'Etat.

L'enseignement des sciences appliquées n'a pas été la seule innovation de la dernière période scolaire. Des conférences ont été aussi organisées en faveur des aspirants au grade de licencié ès-sciences. Jusqu'ici, malgré l'importance et la difficulté de cet examen, aucun système régulier d'exercices, en dehors des cours, n'avait été établi pour y préparer. Cet état de choses était surtout fâcheux, depuis qu'à l'épreuve orale, la seule à laquelle les candidats étaient précédemment soumis, a été ajoutée une épreuve pratique qui suppose l'habitude de l'observation et de l'expérimentation. Rien ne supplée, en effet, à ces indispensables auxiliaires des sciences physiques et naturelles. Il ne suffit pas en général de voir fonctionner les appareils ou les instruments pendant une leçon : il faut se mettre soi-même à l'œuvre, manipuler, pour employer l'expression technique, afin de reproduire les expériences qui

ont accompagné l'enseignement oral. Il était donc urgent d'organiser, au sein de la Faculté, pour toutes les parties de l'enseignement, des exercices spéciaux propres à fournir aux candidats les moyens de satisfaire aux épreuves pratiques des programmes. Des mesures ayant été prises dans ce but au commencement de l'année, nos conférences ont pu s'ouvrir dès le mois de janvier. Quel en a été le résultat? Pour s'en faire une juste idée, il ne faut pas oublier que les épreuves de la licence exigent à la fois une préparation antérieure, une aptitude et une vocation spéciale qui ne peuvent se trouver réunies que chez un petit nombre de sujets heureusement doués, à qui ce grade est nécessaire pour suivre la carrière de l'enseignement. Malgré ces difficultés, douze candidats ont répondu à notre appel, huit d'entre eux se destinant aux sciences physiques, les quatre autres aux sciences naturelles. J'ajoute que, par leur assiduité, par leur zèle pour l'étude, ils se sont généralement rendus dignes des soins et des encouragements que leur ont prodigués mes collègues, les professeurs de sciences physiques et naturelles, avec un dévouement que je n'essaie pas de louer, car il ne peut trouver sa récompense que dans la satisfaction que procure un devoir bien rempli, quand on s'est acquitté d'une tâche aussi utile que modeste. Une seule année d'études n'a pas suffi, il est vrai, à la plupart de ces jeunes gens pour affronter l'épreuve de la science : il en faut deux au moins ; mais leurs efforts n'auront pas été infructueux s'ils consacrent encore une année à cette préparation, et ils pourront attendre avec confiance le prix de leur travail et de leur persévérance.

Les développements dans lesquels je viens d'entrer se rapportent, d'une part, à l'enseignement des sciences appliquées ; de l'autre, aux conférences préparatoires à la licence. Ce sont là les deux innovations de l'année qui vient de s'écouler, innovations sur lesquelles je craindrais de m'être trop étendu, si leur importance ne me servait d'excuse, et surtout si je ne me sentais rassuré par votre bienveillance. Quant à nos autres exercices, ils se sont accomplis régulièrement et sans obstacle, chaque professeur ayant parcouru le cercle de ses leçons et s'étant conformé exactement à son programme. Le nombre des auditeurs, pour l'ensemble des cours, s'est élevé, au commencement de l'année, à plus de 450 personnes, parmi lesquelles il faut compter 65 étudiants en Droit inscrits ; et vers la fin, il atteignait encore le chiffre de 300 environ. L'assiduité de l'auditoire, l'attention qu'il nous a constamment prêtée, ses bienveillantes dispositions nous ont été d'un précieux secours, et

nous commandent aujourd'hui une mention particulière. Notre tâche a été, pour ainsi dire, en commun avec lui; son concours nous en a allégé le fardeau; nous devons l'en remercier ici.

Cette année de nouveaux auditeurs se mêleront à nos auditeurs habituels, du moins pour quelques-uns de nos cours. En vertu d'un récent arrêté, l'École de Médecine de Toulouse, réorganisée, va nous envoyer ses nombreux élèves. Comment pourrions-nous ne pas applaudir à une mesure qui nous apporte un tel contingent? Que ces jeunes étudiants viennent donc chez nous avec confiance: ils nous trouveront animés du vif désir de leur être utiles; ils recueilleront auprès de nos chaires ces connaissances scientifiques qui s'allient si bien à l'objet principal de leurs études. Mais pour leur mieux assurer cet avantage, l'enseignement qui leur sera offert sera modifié dans une juste mesure, et approprié à la carrière qu'ils poursuivent. C'est ainsi que ceux des professeurs de la Faculté, à qui cette tâche est réservée, s'attacheront à faire ressortir les rapports nombreux qui lient les sciences physiques et naturelles à la science médicale.

Après vous avoir entretenus avec détail de notre enseignement, il ne me reste qu'à vous parler brièvement de nos examens. Car, quelle que soit l'importance de ces épreuves, je sens qu'il faut me hâter de terminer ce compte-rendu; l'indulgence avec laquelle vous m'avez écouté me fait elle-même une loi de n'en pas abuser. Je me bornerai donc aux résultats généraux et à quelques courtes réflexions.

Peu de mots suffiront pour les examens de la licence. Car, depuis la mise à exécution du règlement du 20 avril 1853, qui a introduit un nouveau degré de difficulté dans une épreuve déjà difficile, le nombre des aspirants à ce grade a notablement diminué; ce à quoi il fallait au reste s'attendre, parce que la préparation complète doit embrasser maintenant les parties précédemment exigées et celles qui y ont été ajoutées. Aucun candidat ne s'est présenté cette année pour les sciences physiques, ni pour les sciences naturelles. Plusieurs des élèves qui ont suivi nos conférences étaient d'abord tentés d'aborder cette épreuve; mais ils ont pensé avec raison que quelques mois de préparation leur étaient encore nécessaires, et que la prudence leur faisait un devoir d'attendre. Un seul candidat s'est inscrit, dans la session de novembre 1854, pour la licence ès-sciences mathématiques. Il a été d'abord soumis à l'épreuve écrite, consistant en deux compositions distinctes, dont les sujets étaient empruntés aux deux parties principales du programme. Mais, après le

temps accordé par le règlement, le candidat n'a remis qu'une seule composition, et encore cette composition elle-même a-t-elle été reconnue tout-à-fait insuffisante. De l'examen de cette rédaction le jury a conclu que ce jeune homme avait travaillé seul, sans autre secours que les livres, ce qui l'a privé de ces conseils et de cette direction qu'on ne peut guère trouver que dans les Facultés. En présence de ce résultat, le devoir des examinateurs était tout tracé : ils n'ont pu que prononcer son ajournement.

A l'inverse des examens de la licence, ceux du baccalauréat ès-sciences ont atteint, comme d'habitude, un chiffre considérable, puisque ce nombre s'est élevé à 495. Toutefois, une cause particulière de diminution est venue, cette année, d'une mesure, excellente d'ailleurs, qui a été appliquée pour la première fois dans la session d'avril. En vertu de l'arrêté du 7 juillet 1854, cette session est exclusivement réservée aux candidats déjà ajournés : et l'on en comprendra aisément le motif si l'on considère que beaucoup de candidats, devant le terme naturel des études, abandonnaient les classes au milieu de l'année scolaire, se croyant suffisamment préparés pour le baccalauréat, ou du moins comptant sur la fortune, quoiqu'elle semblât se plaire à déjouer leurs calculs. L'abus appelait le remède : l'intérêt des études le commandait, non moins que celui des élèves de cette catégorie, lesquels ne faisaient guère que grossir le chiffre des ajournements. L'influence de cette salutaire mesure s'est fait immédiatement sentir, et tandis que l'année dernière 200 candidats se faisaient inscrire au mois d'avril, cette année ce nombre a été réduit à 121. Telle est la véritable cause de la différence observée entre le contingent de la dernière période scolaire et celui de la période précédente ; car les résultats comparés des sessions de décembre et d'août accusent une légère augmentation en faveur de l'année 1855.

Il est vrai que le cercle de nos opérations a été récemment étendu par une autre mesure qui dérivait de la nouvelle organisation des Académies. Il était, en effet, naturel que leur circonscription déterminât en même temps celle des Facultés, de telle sorte qu'à chaque Faculté dussent ressortir les divers centres d'examen compris dans l'Académie dont elle dépend. C'est ainsi que l'Académie de Toulouse, ayant été agrandie jusqu'à comprendre huit départements, il a fallu ajouter à la tournée de Cahors, assignée primitivement à nos Facultés, celle de Rodez attribuée jusqu'alors à une Faculté voisine. Nos examens se sont donc faits successivement à Toulouse, à Rodez et à Cahors, dans la session du mois

d'août. Les résultats que je vais mentionner s'appliquent à l'ensemble des opérations de l'année scolaire, quel que soit le lieu où les jurys aient siégé.

Sur les 495 candidats inscrits, 320 ont été ajournés, savoir : 234 pour l'épreuve écrite, 86 pour l'épreuve orale ; 175 ont été jugés dignes du grade, ce qui donne, pour les admissions, une proportion de 35 sur 100, laquelle est presque identique avec celle de l'année dernière.

Ancun candidat n'a mérité la mention *très-bien*.

La mention *bien* a été décernée aux quatre candidats que je vais nommer. Je trouve d'abord, dans la session d'avril, M. Contié (Vital), déjà bachelier ès-lettres et bachelier ès-sciences physiques, qui, après nous avoir remis une excellente composition, a montré dans l'examen oral ces connaissances solides qui annoncent un esprit déjà mûri par l'étude et la réflexion.

Dans la session du mois d'août, cette honorable récompense a été méritée par M. Astrié (Raymond), déjà mentionné l'an dernier pour le baccalauréat ès-lettres, comptant aujourd'hui une nouvelle mention pour le baccalauréat ès-sciences, donnant ainsi un exemple qui devrait trouver de nombreux imitateurs, celui de la culture simultanée des lettres et des sciences avec un égal succès. Un tel résultat est du meilleur augure pour l'avenir de ce jeune homme : l'enseignement public, auquel il se destine, lui ouvrira sans doute bientôt ses portes ; et le mérite de l'élève nous est un sûr garant de celui du professeur.

Enfin, la même mention a été encore accordée, dans la session d'août, à MM. Dardenne (Henri) et Duportal (Henri), aspirants à l'École Polytechnique, pour qui ce premier succès doit être comme un engagement d'en mériter de nouveaux et de plus beaux dans la carrière qu'ils vont parcourir.

Nous venons de vous exposer notre tâche tout entière : vous en avez vu les difficultés ; vous savez quels efforts ont été faits pour les surmonter. Examens, cours, conférences, enseignement des sciences appliquées, tous ces exercices se sont accomplis dans ces salles et ces laboratoires dont l'insuffisance est bien connue. Mais, je me hâte de le dire, le temps est heureusement passé, personne ne s'en félicite plus que moi, où j'avais à signaler, dans l'intérêt de la Faculté, les obstacles matériels dont sa marche était embarrassée. Ses vœux, fondés sur les besoins les plus réels, ont reçu un favorable accueil ; et c'est maintenant un devoir pour moi, devoir qu'il m'est doux de remplir, d'exprimer, au nom de mes collègues et au mien, les sentiments de gratitude dont nous

sommes pénétrés envers ces magistrats et ces conseillers de la cité qui nous ont dotés avec tant de libéralité. Honneur donc à la ville de Toulouse ! Une munificence si bien placée lui a valu les applaudissements des vrais amis des lettres et des sciences. Le titre de savante, dont elle aime à se parer, n'est pas pour elle un vain ornement ; il lui impose des devoirs dont elle sait noblement s'acquitter ; et elle en a donné une preuve éclatante le jour où, voulant donner aux Facultés un abri digne de leur importance, elle leur a consacré un monument qui leur permettra de remplir sans entrave leur belle mission.

Encore quelques mots, et j'ai achevé ce compte-rendu. Je n'ai plus qu'à faire connaître les modifications survenues, pendant l'année scolaire, dans la situation du personnel de la Faculté. Cette partie de ma tâche est la plus pénible ou la plus douce, selon que les changements amenés par les circonstances sont pour nous tous des sujets de regrets ou de satisfaction. Pendant deux années consécutives, nous avons eu des pertes sensibles à enregistrer, ayant dû nous séparer de deux collègues auxquels nous attachaient des liens anciens et chers. Aujourd'hui nous apportons de meilleures nouvelles : l'année nous a été plus propice, puisque les vides qui s'étaient faits dans nos rangs ont été remplis aussi heureusement que nous pouvions l'espérer, par la nomination définitive de MM. Filhol et Clos, qui occupaient déjà, à titre provisoire, les chaires de Chimie et de Botanique. S'il était nécessaire de justifier le choix de mes nouveaux collègues, rien ne me serait plus facile, je puis ajouter plus agréable. Mais leurs titres, leurs services ne sont-ils pas assez connus pour rendre ce soin superflu ? Je ne dois pas d'ailleurs oublier qu'ils m'entendent, et que leur modestie me saurait mauvais gré de répéter en leur présence ce que j'ai pu exprimer plus librement dans un autre lieu et devant une autre assemblée. Je me reprocherais toutefois de ne pas dire hautement que nous puissions encore un motif particulier de satisfaction, nous tous, leurs collègues, leurs collaborateurs, dans ces qualités personnelles qui, en même temps qu'elles facilitent l'accomplissement de notre œuvre commune, rehaussent chez eux le mérite du professeur et lui donnent un nouveau prix. Leur nomination avait été précédée d'une flatteuse distinction : la Faculté et le Conseil académique, appelés à présenter des listes de candidatures pour les deux chaires vacantes, leur avaient assigné, à l'un et à l'autre, le premier rang à l'unanimité. Heureux d'accueillir de tels noms, M. le Ministre s'est félicité de pouvoir confirmer la présentation et d'appeler sur ce dou-

ble choix la sanction impériale. Qui pourrait ne pas applaudir à une récompense si bien placée ?

Qu'il me soit permis, en terminant, de m'acquitter ici d'un devoir qui n'est pas seulement le mien, mais celui de la Faculté tout entière. Si quelques améliorations ont pu être réalisées, si d'heureuses innovations ont été introduites, il est juste de faire remonter ces bienfaits à celui qui nous a donné l'impulsion, qui, en nous montrant la route à suivre, a écarté tous les obstacles et nous a constamment guidés et soutenus. A chacune des épreuves que nous avons traversées, M. l'Inspecteur général est accouru au milieu de nous, tantôt pour assister à l'inauguration de l'enseignement spécial, nous fortifiant ainsi par sa présence et par sa parole en face de difficultés nouvelles; tantôt pour diriger lui-même nos délibérations les plus importantes dans les assemblées particulières de la Faculté. Mais le bien accompli jusqu'ici n'est qu'un premier pas dans la carrière qu'il nous a ouverte : notre œuvre est commencée, il nous faut la poursuivre et la mener à bonne fin. Nous y parviendrons, c'est notre espoir du moins, en secondant de tout notre pouvoir les vues élevées du Chef de l'Académie, en le suivant avec confiance dans la voie du progrès; et c'est ainsi que nous croirons le mieux acquitter notre dette de reconnaissance pour tant d'encouragements donnés avec cette rare bienveillance qui en double le prix.

*Notes annexées au compte-rendu et relatives aux examens du baccalauréat
ès-sciences.*

Parmi les nombreux faits révélés par les examens du baccalauréat ès-sciences, je dois signaler le suivant qui montrera à quel point l'épreuve des compositions est propre à faire apprécier le mérite des candidats : sur 495 candidats, 44 seulement ont reçu une boule blanche pour cette partie de l'examen, et ils ont été jugés tous digne du grade. Ainsi l'on voit par là que l'épreuve écrite, lorsqu'elle est vraiment satisfaisante, concorde généralement avec l'épreuve orale et y trouve sa confirmation.

Je ferai remarquer que 66 de nos candidats étaient déjà pourvus du diplôme de bachelier ès-lettres, et que 37 ont été jugés dignes du grade, ce qui donne, pour les admissions, une proportion de plus de 50 sur 400, laquelle est très-supérieure à la moyenne générale. Ce résultat pouvait être prévu, car le baccalauréat ès-lettres diminue les difficultés de l'ensemble de l'examen, en dispensant les candidats d'une des compositions écrites et de la partie littéraire de l'épreuve orale, sauf celle relative aux langues vivantes.

L'ancien baccalauréat ès-sciences supposait, comme condition préalable, le baccalauréat ès-lettres, et c'est pour ce motif que l'examen ne portait que sur des matières scientifiques. Ce qui caractérise le nouveau baccalauréat, c'est sans contredit la réunion dans les mêmes épreuves d'une partie littéraire et d'une partie scientifique. La plupart des mesures réglementaires ont eu pour but principal de les accorder ensemble. Pour savoir à quel degré cet accord a été jusqu'ici réalisé, il faut consulter séparément les résultats de l'épreuve littéraire. Or nous trouvons que parmi les candidats qui ont subi l'examen oral, 37 ont obtenu une boule blanche pour cette partie de l'examen, et que 33, c'est-à-dire la presque totalité, ont été admis. Concluons-en, et c'est un des points qu'il importe le plus de mettre en lumière, que les candidats convenablement préparés sur la partie littéraire, le sont de même, en général, sur la partie scientifique.

On est conduit à la même conséquence en considérant les résultats qu'ont donnés respectivement les deux compositions. Sur les 234 élèves ajournés à la suite de ces épreuves, 48 l'ont été pour la version latine, 63 pour la composition scientifique, 123 pour les deux épreuves à la fois. Ce dernier chiffre est significatif, puisqu'il excède la moitié du nombre total des ajournements : il montre que les candidats mal préparés sur l'exercice des traductions des auteurs latins, le sont aussi, dans le plus grand nombre des cas, sur les mathématiques et la physique, car c'est à ces deux parties du programme qu'est emprunté le sujet de la composition scientifique.

L'examen laisse toujours plus à désirer pour les sciences physiques que pour les sciences mathématiques et l'histoire naturelle. C'est ce qui ressort de la comparaison des chiffres attribués à ces trois parties : car, tandis que 40 candidats ont mérité des boules blanches pour les mathématiques, et le même nombre pour les sciences naturelles, 21 seulement en ont obtenu pour les sciences physiques. La cause de ces différences est aisée à découvrir. L'enseignement des sciences physiques est essentiellement basé sur les expériences, sur les manipulations, sans lesquelles il ne peut laisser de traces durables dans l'esprit des élèves. Or, qui ne sait combien certains établissements d'instruction secondaire sont dépourvus d'instruments et de tout le matériel nécessaire à un cours de physique ou de chimie ? Comment dès-lors s'étonner si ces parties de l'examen donnent des résultats si peu satisfaisants ? Il en sera ainsi tant que de si regrettables lacunes n'auront pas été remplies.

Les observations précédentes s'appliquent à tous les examens indistinctement, quel que soit le lieu où les opérations se soient accomplies. Mais il ne sera pas inutile d'apprécier séparément les résultats particuliers

qu'ont donnés les sessions tenues, au mois d'août, à Toulouse, à Rodez et à Cahors. Le tableau suivant en offre le résumé comparatif :

Session de juillet et août 1855.	Nombre des candidats.	Ajournés.	Admis.	Moyenne des admissions.	Mentions bien.	Mentions assez bien.
Toulouse.	209	131	78	37 %	3	75
Rodez.	23	17	6	26	0	6
Cahors.	24	15	9	37	0	9
TOTAUX. . .	256	163	93	36	3	90

Ces rapprochements montrent que la moyenne des admissions a été la même à Toulouse et à Cahors, mais qu'elle a été sensiblement moindre à Rodez. Aucune mention *bien* n'a été donnée à Cahors, ni à Rodez.

La moyenne des admissions n'a pas été la même dans les trois sessions de l'année scolaire; elle présente des différences assez notables qui méritent d'être remarquées. En décembre, elle a été de 30 sur 400, en avril de 38, en août de 36. L'infériorité du chiffre de décembre ne proviendrait-elle pas de ce que certains candidats, abordant l'épreuve orale pour la première fois, malgré une préparation insuffisante et sans trop compter sur le succès, auraient surtout voulu par là se ménager la possibilité de se présenter dans la session d'avril, qui, comme on sait, est exclusivement réservée aux candidats ajournés ?

Constatons enfin que, parmi les candidats inscrits, on en comptait 99 se destinant aux écoles militaires, sur lesquels 36 ont été admis; ce qui montre que pour cette catégorie de candidats, la moyenne des admissions est identique avec la moyenne générale.

M. Sauvage, doyen de la Faculté des Lettres, a lu le rapport suivant :

MESSIEURS,

Il y a une loi de l'art dramatique qui, en réglant les conditions de la scène, exclut formellement un quatrième interlocuteur :

..... *Nec quarta loqui persona laboret*,

dit l'auteur de l'art poétique.

A l'égard d'un genre dont le dialogue est l'âme et la vie, la règle est peut-être un peu sévère ; mais j'ai souvent pensé qu'on devrait bien l'appliquer aux monologues successifs du discours public, surtout quand la quatrième personne, comme par exemple, est obligée de traiter toujours le même sujet, de redire, depuis quinze ans, les mêmes choses, et de les dire avec des chiffres. En attendant que cette réforme s'introduise, je la regarderai, autant que possible, comme advenue, c'est-à-dire que j'abrègerai la tâche du quatrième orateur, autant que pourra le permettre la nature extrêmement complexe de ce travail. Une instruction toute récente vient, d'ailleurs, en aide au besoin que j'éprouve, je pourrais presque dire, à l'ordre que j'ai d'être court.

L'objet de ce compte-rendu est, comme toujours, de constater le niveau des études dans le ressort de cette Académie, par le contrôle des examens ; je puis toujours aussi mettre en regard les candidats de l'enseignement libre et ceux de l'enseignement officiel, et faire sortir de ce rapprochement leur force relative ; en d'autres termes, montrer ce qu'ils savent, mais sans dire d'où ils viennent. Cette réserve, dont je me souviens d'avoir bien volontiers posé la formule autrefois, le jour où la libre concurrence fut acquise :

Undè habeas quærit nemo, sed oportet habere,

et dont je ne me suis quelquefois écarté que dans l'intérêt des études, est maintenant de rigueur.

Le classement n'aura donc lieu désormais que par des catégories générales, et sera représenté par des chiffres, au lieu de l'être par des noms. L'opinion éclairée n'en demande pas davantage, et si la comparaison doit avoir moins d'intérêt, elle aura aussi moins de difficulté et de péril ; il n'y aura plus à craindre de blesser de justes susceptibilités qui se sont peut-être quelquefois fait entendre. Du reste, si telle était la cause de l'invitation qui vient d'être donnée, à cet égard, à tous les doyens des Facultés des Lettres et des Sciences, je suis bien sûr, j'ai hâte de le dire, qu'aucune réclamation ne peut être partie, ni du milieu de cette Académie, ni du sein de cette Cité, où j'ai eu bien plus souvent sujet, pour mon compte, de féliciter des émules, et de glorifier des rivaux, que de consoler des vaincus. Enfin, cet avertissement, si sage en lui-même, a pour moi, cette fois, une certaine opportunité : par l'effet d'une circonstance dont la communication ne pourrait avoir aucun intérêt pour cette assemblée, les chiffres de détail m'auraient entièrement

fait défaut en ce moment, et je n'aurais pas eu les éléments nécessaires pour une exacte appréciation.

Je n'ai donc à discuter, dans la première partie de mon travail, d'abord, que le chiffre total de l'exercice qui m'occupe, et, aussitôt après, celui de la session du mois d'août, la seule, comme j'ai dû le dire bien souvent, sur laquelle il soit possible de présenter quelques considérations au moins spéciales.

Or, au point de vue du nouveau plan d'études, ces deux chiffres deviennent tous les jours plus significatifs; ils révèlent, de plus en plus, l'influence successive de cette importante modification, tranchons le mot, de cette révolution profonde. C'est ainsi qu'à partir du mois d'octobre 1852, date du premier essai qui en a été fait dans les collèges, chaque année a été marquée par un abaissement progressif du nombre de nos candidats, c'est-à-dire que le décroissement est encore plus sensible pour l'année dont j'ai à rendre compte. En effet, le chiffre de nos examens, qui était de 4,006 pour l'année scolaire 1851-52; de 737 pour 53; de 677 pour 54, se trouve réduit à 547 pour l'exercice actuel: soit la moitié, à peu près, du chiffre qu'avait donné la dernière année du précédent régime. De telle sorte que ce mot: « Donnez-moi l'éducation de toute une génération, et je transformerai le monde, » n'a jamais été mieux justifié.

J'ai pourtant lieu de croire que ce mouvement de déclin est, dès ce moment, arrivé à son point d'arrêt, et que, désormais, comme on l'avait prévu, les diplômes de bachelier ès-lettres, et de bachelier ès-sciences, seront demandés en nombre égal, et se partageront l'élite de notre jeunesse. J'ai pour garants de cette conjecture des chiffres parallèles, voisins, et, en quelque sorte, fraternels, qui ont aussi leur signification. Il résulte, en effet, des données de la dernière session de la Faculté des Sciences, que cette Faculté n'a point gagné, à beaucoup près, ce que nous avons perdu. Son chiffre, qui s'était fort accru depuis l'ordre nouveau, notamment à la session du mois d'août de l'an dernier, est demeuré à peu près stationnaire, tandis que le nôtre est descendu, comme je l'ai déjà fait remarquer, de 677 à 547.

Il faut donc chercher, pour cette fois, en dehors des conséquences naturelles du nouveau plan d'études, les causes accidentelles d'un aussi considérable décroissement.

On peut d'abord, je crois, l'imputer, en partie, à l'élévation des nouveaux tarifs que le décret du 22 août 1854 a mis en vigueur; en partie, aux nouvelles difficultés de notre programme, ce qui, pour le dire en

passant, donne à croire que nous n'avons perdu que les candidats à peu près impossibles : témoin l'élévation du niveau des examens, en regard de la diminution des prétendants. Ce sont là des pertes qui enrichissent ; on peut croire aussi, malgré les probabilités contraires, que le décret que je viens de citer, et qui a fait de Toulouse le centre académique de huit départements, en donnant plus d'étendue à son ressort, a restreint, en même temps, ses relations naturelles. Quelque vaste, en effet, que soit maintenant notre circonscription officielle, elle demeure fort au-dessous, à ce titre, de ce que l'avaient faite, depuis des siècles, le rayonnement d'un tel foyer de science, et l'antique renommée d'un centre classique par excellence. Les candidats étrangers au ressort actuel de notre Académie ont toujours sans doute le droit de se présenter devant la Faculté des Lettres de Toulouse ; mais il est facile de comprendre la bienséance qui les retient aujourd'hui : *Omne quod licet non honestum est.*

Mais j'aime surtout à penser, Messieurs, et cette conjecture sera acceptée ici par tous les cœurs, j'aime surtout à penser qu'un élan volontaire aura emporté vers d'autres palmes, quelques-uns de ceux que, dans d'autres temps, l'attrait de notre modeste laurier aurait pu tenter. C'est une tradition sans doute bien touchante, que celle de cette jeunesse antique (1), qui sacrifiait aux muses avant d'aller au combat ; mais quand le moment est suprême, et que le péril des siens l'appelle, la jeunesse française n'a pas besoin d'une autre initiation pour aller mourir à côté d'eux, ou pour eux !.... C'est ainsi, du moins, que la Faculté des Lettres voudrait toujours que le chiffre de ses candidats fût décimé, car elle n'apprendra jamais rien de mieux que de se dévouer pour son pays, car elle n'accordera jamais de plus beau privilège.

Ce que je disais tout-à-l'heure, par voie de conjecture, du futur partage de l'élite de la jeunesse entre les deux grades, j'aurais pu le présenter déjà comme une réalité. Si je mets, en effet, en regard, pour la session du mois d'août, le chiffre des deux Facultés, je trouve 284 pour les lettres, et, pour les sciences, 256, c'est-à-dire une répartition à peu près égale, si ce n'est qu'entre ces deux sœurs, dont l'union officielle ne devient tous les jours plus intime que parce que leur alliance naturelle est si étroite, l'avantage est demeuré au droit d'aînesse ; car on me permettra bien de dire que, pour être du même sang, elles ne sont pourtant pas jumelles, et que les lettres, qui font

(1) Les Spartiates, selon Plutarque. *Traité de la colère*, chap. XXII.

par excellence l'éducation des âmes, sont les premières nées dans cette glorieuse famille des connaissances humaines. Du reste, de jour en jour, il y aura encore moins à distinguer; grâce aux continuels rapprochements que la nouvelle organisation de l'enseignement, à tous les degrés, amène incessamment entre les Facultés diverses, il ne restera plus que cette inévitable différence si heureusement exprimée par un ingénieux poète:

..... *Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.*

En m'attachant à cette idée, qui est d'ailleurs le fond de mon sujet, je suis heureux de pouvoir dire que l'initiative de cette fusion est surtout prise par les lettres. Je demande pardon d'être obligé d'invoquer encore ici le témoignage des chiffres; mais s'il est vrai, comme l'a dit un philosophe, que ce sont les nombres qui ont fait le monde: *et mundum fecerunt numeri*, ils m'aideront aussi, peut-être, à faire quelque chose de mon ingrate matière.

Sur les 256 candidats qui sont venus, à la dernière session, demander un diplôme à la Faculté des Sciences, il y en avait 34 qui étaient déjà pourvus de celui que délivre la Faculté des Lettres. Serait-ce que le jeune homme, quand il a reçu ses premières confidences de la muse, comme on eût dit autrefois, et on n'a guère mieux dit depuis, éprouve un sentiment plus vif des immenses besoins de l'intelligence, et qu'il aspire avec plus d'ardeur encore à la connaissance de ces autres mystères qu'un grand poète aurait bien aussi voulu pénétrer:

Felix qui potuit rerum cognoscere causas?

Mais laissons ces images, qui ont bien aussi leur vérité, pour constater un fait important. Sur ces 34 bacheliers ès-lettres, la moitié ont obtenu le second diplôme, tandis que la moyenne des admissions devant la même Faculté des Sciences, toujours dans la session qui est mon point de mire, dépasse à peine le tiers: tant il est vrai que, dans cette gymnastique de l'esprit, les études, en apparence les plus diverses, s'appellent naturellement et se prêtent un mutuel appui:

*Alternis sic
Altera possis opera res, et conjurat amicè.*

Quelques bacheliers ès-sciences, dans une proportion toutefois bien moindre, au nombre de six seulement, sont aussi venus demander un diplôme à la Faculté des Lettres..... S'il nous fallait dire comment

ils en ont parlé la langue, nous n'aurions garde de répondre, comme un habitant d'Athènes à un étranger : « Pas mal pour des Thessaliens ; » mais, après avoir constaté que l'issue a été satisfaisante, nous ferions cette juste remarque : qu'elle eût été bien plus heureuse, si on avait autrement procédé.

C'est que, en effet, la marche inverse pour mieux atteindre le double but, eût été préférable. On le pensait ainsi, du moins, avant le nouveau plan d'études, alors que le programme du baccalauréat ès-lettres était quelque chose de formidable, et que, pour échapper à ses exigences encyclopédiques, on proposait de scinder l'examen en deux degrés, dont le premier eût appartenu à l'ordre littéraire, le second, à l'ordre scientifique. Peut-être n'y a-t-il qu'une réminiscence de cette pensée dans le système actuel ; peut-être la bifurcation n'a-t-elle été qu'une fraude pieuse pour amener tout doucement les choses, par de sages accommodements, au point où les meilleurs esprits auraient voulu qu'elles fussent autrefois ; peut-être n'est-elle que la pierre d'attente d'un édifice qui doit être plus complet, d'un monument qui sera plus harmonieux.

Aussi ne saurait-on trop encourager la jeunesse à la poursuite des deux grades, *ce beau idéal* du nouveau plan d'études, comme l'a si bien dit le Chef éminent de cette Académie : heureuse perspective, au bout de laquelle on aime à voir le niveau des études nationales plus élevé, les lettres plus savantes, les sciences plus lettrées, l'esprit français plus solide, l'esprit général plus complet ! A un autre point de vue bien plus important, quelle salutaire diversion, pour un bachelier ès-lettres de seize ans, que cette recrudescence de sa vie studieuse ! Quel meilleur emploi pourrait-il y avoir de ces quelques années dont la famille et la loi ne savent que faire, et dont une émancipation prématurée ne fait, hélas ! si souvent, qu'un trop funeste usage ? Un philosophe ancien (1), d'un sens très-profond, conseillait aux hommes de se marier le plus tard possible, afin, chose triste à dire, qu'ils ne fussent pas témoins de l'impatience de leurs héritiers. Eh bien ! la société tout entière en est là, de nos jours, à l'égard de ses enfants. En vain un de nos moralistes (2) a-t-il dit qu'on n'a que l'âge qu'on veut avoir : telle est, sur ce point, la faiblesse de nos mœurs, que la loi elle-même est obligée d'intervenir, et de constater que nous avons atteint le chiffre officiel de la vieillesse,

(1) Aristote.

(2) Larochehoucault.

tandis qu'au milieu de vous surtout, jeunes gens, le temps voudrait peut-être nous oublier.

Il nous semble que, sous la condition du double examen, la jeunesse serait désormais plus capable, la famille plus rassurée, la vie sociale moins pressée et moins haletante.

En attendant ce désirable avenir, qui n'est peut-être que l'arrière-pensée du nouveau plan, voyons ce que, dans la session du mois d'août, le baccalauréat ès-lettres a produit, à lui seul, pour le profit des études et l'honneur de cette Académie.

Vous connaissez déjà, Messieurs, deux faits importants de cette session : le chiffre des candidats, 284, inférieur à celui de la même session du précédent exercice; le chiffre des admissions, 47 p. 400, supérieur, dans le même rapprochement, à son chiffre respectif qui n'avait été que de 43. Il y a donc élévation sensible du niveau des études dans le ressort de cette Académie; il y a, en même temps, une nouvelle preuve acquise en faveur du système actuel. En effet, les candidats de la session dont je discute les résultats ont dû entrer en seconde, dans les premiers jours d'octobre 1852. Si on admet qu'ils ont suivi l'ordre régulier, ils répondent à la troisième année de la bifurcation, et ils doivent en exprimer quelques effets. Or, je viens de montrer que la preuve qu'ils apportent avec eux est d'autant plus concluante, qu'elle ne peut être encore que partielle.

L'examen de quelques détails sur lesquels je ne ferai que passer complètera la démonstration. Ainsi, moins de candidats ont, cette fois, succombé sur le seuil, c'est-à-dire pour ce qu'il y a de plus important, pour l'épreuve écrite. Quant aux parties fondamentales, plus particulièrement appelées classiques, la supputation des boules en donne plus de blanches que de noires, et, comme dit un poète, en faisant le compte de quelques-uns des meilleurs jours de sa vie :

Vincit candida turba nigriorem (1);

il n'y a plus d'examens complètement nuls pour le grec, et les candidats commencent à comprendre, quant aux auteurs français, qu'on a si bien nommés *la seconde antiquité*, qu'ils ont aussi besoin d'être étudiés et expliqués, quoiqu'ils soient écrits dans la langue maternelle; les réponses pour la logique, beaucoup plus satisfaisantes aussi, ont donné la preuve que l'arrêté du 47 juillet 1854 avait déjà porté quelques fruits,

(1) Martial, XII, 34.

en prévenant, autant que possible, l'abandon du collège avant le temps, en coupant court aux candidatures prématurées, et en comprimant, jusqu'à un certain point, ce qu'un spirituel écrivain appelait, il y a quelques jours à peine, d'une manière fort piquante, l'épidémie du baccalauréat.

Le latin seul demeure toujours en souffrance, soit pour l'explication, parce que, à cet égard, on se flatte qu'on en saura toujours assez, soit pour la composition, parce qu'on espère bien qu'on ne sera pas obligé de faire cette preuve. Aussi, quand un malencontreux triage a fait sortir la composition latine, il faut s'attendre, non pas à de simples barbarismes dont la pompeuse audace prouverait encore quelque chose, mais à *ce je ne sais quoi*, comme parle un grand orateur (1), qui n'a de nom dans aucune langue. Ce n'est donc pas seulement dans son vocabulaire, c'est surtout dans son génie, j'allais presque dire dans son honneur, que cette noble langue est violée. Le gallicisme est la plus triste plaie de ces déplorables compositions. Au contraire d'un de nos vieux poètes dont les hardies tentatives trahissent au moins la vigueur, et dont Boileau a dit, d'une façon fort plaisante :

Que sa muse en français parlait grec et latin ,

nos candidats, bien plus aventureux, parlent le latin en français.

Cependant, Messieurs, tout cela n'est plaisant qu'à la surface. Quand on va au fond des choses, on y trouve beaucoup de tristesse, par la raison que l'esprit passe facilement de la confusion des mots à la confusion des choses, du mépris des règles au mépris du bon sens, comme je le disais encore l'an dernier, avec le plus illustre des précepteurs, et que, en y regardant de près, on reconnaît qu'il y a *beaucoup de solécismes dans ce qu'on appelle des malheurs* (2). C'est que toutes les disciplines se tiennent : par l'effet de rapports intimes qu'on n'avait pas d'abord aperçus, une leçon de syntaxe et une leçon de goût se trouvent être, en même temps, une leçon de morale, et l'on ne fait si souvent une mauvaise fin, que parce qu'on avait fait d'abord une mauvaise quatrième, et, par conséquent, une mauvaise rhétorique.

Aussi, aimons-nous, à cet égard, à recommander les plus minutieuses pratiques du travail scolaire, avec l'autorité des plus grands noms. Cicéron fait dépendre les effets mêmes de l'éloquence d'une brève ou

(1) Bossuet.

(2) M. Dumas, vice-président du Conseil de l'Instruction publique.

d'une longue mise en leur place, et saint Augustin ne pouvait souffrir qu'une faute de quantité vint blesser à la fois son oreille et son esprit : *Audire hoc*, disait-il, *sine offensione possum*. Quant au latin en lui-même, comme base des études qui font les grandes éducations, et préparent les grands esprits, il y a des exemples qui en disent plus que toutes les apologies. L'auteur de l'*Oraison funèbre*, j'ai presque dit de l'épopée du prince de Condé, récitait des vers latins dans les allées de Germigny, pour mieux s'élever, sans doute, au ton de son sujet et à la hauteur de sa pensée ; d'Aguesseau songeait peut-être à brusquer les préjugés contraires de son siècle, quand il disait avec autorité : « Je veux que mon fils sache » beaucoup de latin ; » et le plus grand poète de notre époque, l'auteur des *Méditations*, dont le nom a certainement quelque chose ici d'inattendu, parle du latin comme un classique : « Le latin, écrivait-il il y a quelques jours, *glorifie tout ce qu'il touche*, » et il semble lui-même ne croire à la perpétuité de ses vers, que depuis que l'harmonie latine en a marqué quelques-uns de son empreinte, et les a revêtus de son immortelle ciselure... Il y a bien là, je crois, de quoi consoler le vers latin des sourires du monde, et de quelque chose de plus triste peut-être, de la désuétude même du collège.

J'ajouterai, pour compléter cet inventaire de la session du mois d'août, que l'histoire et la géographie y ont paru étudiées d'une manière trop superficielle, et que la partie scientifique de notre programme, qu'on n'y a cependant conservée que pour mémoire, est une de celles qui ont donné le moins de satisfaction.

Nonobstant toutes ces réserves, j'aime à dire encore que les résultats de cette session attestent un progrès notable dans les études de cette Académie. Le personnel des candidats paraît surtout y avoir subi une heureuse réforme. On y voit moins figurer de ces singuliers prétendants qui encombraient autrefois le seuil de la Faculté, depuis le candidat des études de famille, triste fiction, qui faisait mentir ce qu'il doit y avoir de plus loyal, le foyer domestique, jusqu'au candidat nomade, qui se flatte encore qu'en changeant de juges, il changera de jurisprudence, quoiqu'il oublie, ce qui serait pourtant l'essentiel, de changer les conditions de son esprit, et qu'il porte toujours avec lui la plus malheureuse de ses identités.

Cælum, non animum mutant, qui trans mare currunt.

Arrivé au point où j'en suis de ce compte-rendu, j'avais autrefois l'ha-

bitude, sans aucune responsabilité de ma part, laissant tout à la charge des chiffres, de mentionner ici et de classer quelques-uns des établissements de cette Académie, à l'occasion des succès de leurs élèves, appliquant aux moins heureux le bénéfice de la réticence. J'ai déjà dit que cette source d'intérêt venait d'être tarie, et que je ne pourrais même, en ce moment, dépourvu que je suis cette fois de notes suffisantes, comparer entre eux les chiffres généraux des deux principales catégories, pour faire sortir de ce rapprochement la force relative de l'enseignement libre et de l'enseignement officiel. C'est une raison de plus pour que je tire au moins parti d'un document sur l'exactitude duquel je puis compter, qui contient d'ailleurs, à lui seul, le résumé, la substance, et comme la moelle de la session, et où j'espère que les plus intéressés trouveront un dédommagement du silence qui m'est imposé sur de plus amples détails.

Les notes de la Faculté constatent que les examens de cette session ont donné lieu à *douze* mentions, dont l'une, sous la forme *très-bien*, a été accordée à M. *Ernest Roschach*, élève du Lycée de Toulouse : intéressant jeune homme qui peut servir de leçon aux candidats impatients. Il a voulu, en effet, recevoir la dernière consécration du collège dans la classe de logique, dont il a d'ailleurs remporté tous les prix, quoi qu'il eût déjà goûté, par un remarquable essai, dès les bancs même de l'école, les premières douceurs de la renommée littéraire. M. Roschach avait, du reste, présumé à ce double succès, en obtenant, l'année dernière, dans la classe de rhétorique, le prix d'honneur du discours français, représenté par une médaille dont la fondation rappelle et doit conserver une bien noble mémoire, celle de M. Cabanis, ancien maire de Toulouse : nom cher et vénéré que je retiens volontiers un moment sous ma plume, pour n'exprimer toutefois que d'impuissants regrets, et payer trop faiblement la dette de la conscience et de l'amitié. L'honneur m'était échu, dans une autre enceinte, de rendre un plus long témoignage à une aussi belle vie; mais un tel souvenir demandait un recueillement dont le loisir ne put m'être donné. Puissent ces quelques mots, jetés, en passant, sur un homme aussi rare, faire du moins pressentir tout ce que j'aimais à penser, et tout ce que j'aurais voulu dire, de toutes les piétés qu'il portait dans son cœur, d'une vertu si pure, d'un si beau dévouement, de tant d'honneur et de patriotisme !...

Après la mention *très-bien*, la seule de ce genre qui ait été cette fois accordée, viennent onze mentions du second ordre, sous des noms bien

modestes encore, mais autour desquels l'avenir peut développer un jour, en une vive lumière, le simple rayonnement de cette première aurore.

Jaloux, s'il m'était possible, de donner à ce travail une faible partie de l'intérêt que doit offrir une réunion publique, j'hésite chaque fois devant une page qui ne contient que des noms ; mais je reprends aussitôt courage, quand je viens à penser qu'il y a quelques familles et quelques maisons qui ne réclameront pas contre l'aridité d'une simple nomenclature, avouant, comme Thémistocle, qu'il n'y a pas de plus belle voix que celle qui prononce notre nom avec éloge. Voilà pourquoi je lis volontiers, tout d'un trait, les onze noms qui suivent :

Timothée de Parade, autre élève du Lycée de Toulouse ;

Alfred Amiard, élève du Lycée de Rodez ;

Louis Bernès-Lasserre, élève du Lycée d'Auch ;

Joseph Pellefigue, du même Lycée ;

George Guibal Anne-Veaute, élève du Collège de Castres ;

Benjamin Noël, élève du Collège de Villefranche d'Aveyron ;

Eugène Bérard, élève du Collège d'Agen ;

Louis Jouitou, du même Collège ;

Gaston d'Aldéguier, élève de l'École de Sorèze ;

Alfred d'Adhémar, élève du Collège de Sainte-Marie, à Toulouse ;

Justin Simplicie, dont les études, commencées à la Martinique, ont été terminées dans une institution de Toulouse.

Comme on le voit, chacun a sa part dans ce succès, l'enseignement officiel comme l'enseignement libre, soit laïque, soit religieux. Sans vouloir reproduire ici une distinction que j'ai dû m'interdire, j'aime à remarquer que quatre de ces douze mentions appartiennent aux Collèges communaux, succès d'autant plus heureux qu'il coïncide avec la faveur qui semble vouloir leur revenir : heureux, moi-même, si mes témoignages et mes vœux sympathiques, tandis qu'ils n'avaient pour eux ni les vents ni les étoiles, ont pu leur ramener quelques souffles plus doux et quelques astres plus propices !

Ainsi, tout compte fait, la population studieuse de cette Académie, soumise, comme d'habitude, au contrôle de la session du mois d'août, a donné lieu à 432 admissions, autrement dit, à 432 diplômes de bachelier. Or, en face de quels droits et de quels devoirs avons-nous placé ces nouveaux lauréats, et que veut dire le titre dont nous les avons revêtus ?

Autrefois, Messieurs, ce mot exprimait un bien beau sens. Bachelier était même chose que bas-chevalier ; c'était le premier degré de la chevalerie. S'il était permis de suivre la pente de cette idée, et d'entrer dans la voie de pareils souvenirs, nous aurions, jeunes gens, une belle mission à vous indiquer. A une époque où la vie morale est nécessairement opprimée par la surabondance de la vie matérielle, il y a bien, çà et là, quelques beaux sentiments en défaillance, qui demanderaient peut-être que quelque *grand coup d'épée* vint les remettre en honneur ; mais je ne pourrais, je le sens, soulever de telles considérations sans forcer le ton de mon sujet, et je me hâte de rentrer dans les modestes limites qui le tiennent enfermé.

Or, pour la plupart, nos nouveaux bacheliers sont tout simplement devenus, quoiqu'il faille dire la chose avec une certaine solennité, des *étudiants en Droit* !...

L'étude des mots, Messieurs, est bien intéressante, et celui-là aussi pourrait avoir, si l'on voulait, une signification bien étendue. Un des plus célèbres précepteurs de la jeunesse, l'auteur de l'*Institution oratoire*, précisément de cet excellent livre qui prépare l'avocat, disait que l'amour de l'étude ne doit pas être limité au temps de l'école, et qu'il n'a de bornes que celles de la vie : *non scolarum temporibus, sed vitæ spatio terminatur*. Un homme (1) qui, dans ces derniers temps, s'est trouvé placé tour-à-tour à la tête du barreau, du parquet de la Cour suprême et de nos assemblées délibérantes, ne vous semble-t-il pas s'être souvenu de ces paroles de Quintilien, quand il écrivait naguère, parmi les souvenirs qu'il recueille, qu'il avait été *étudiant* toute sa vie ?

Il est évident que, sous le régime des mœurs académiques, ce mot doit se prendre aujourd'hui dans un sens beaucoup plus restreint : si, du moins, on ne restreignait pas encore la chose qu'il exprime !... Mais on l'avait naguère tellement détourné de son vrai sens, que, par une de ces anomalies qu'on rencontre quelquefois dans l'histoire des langues, le mot *étudiant* voulait presque dire le contraire de ce qu'il indique, et il y avait sérieusement à craindre qu'une nouvelle édition du *Dictionnaire national*, après en avoir donné la définition, ne vint à remarquer qu'il commençait à vieillir dans ce sens ; sauf de louables exceptions, tous les jours maintenant plus nombreuses, on avait fait de ce titre, je n'ose pas dire une plaisanterie, mais une véritable fiction, une antiphrase. On était

(1) M. Dupin.

étudiant, en vérité, au même sens qu'il est vrai que les *Euménides* sont bienfaitantes, et que le *Pont-Euxin* est hospitalier (1).

Eh bien, Messieurs, c'est de cette fiction, de ce *mythe*, pour employer un mot que notre jeunesse affectionne beaucoup, que le décret du 40 avril 1832 a voulu faire une bonne et sérieuse réalité. C'est à cette fin qu'il a ouvert, de tout côté, les cours de l'enseignement supérieur, et, en particulier, à raison d'une affinité plus naturelle, les leçons de la Faculté des Lettres, pour MM. les étudiants en Droit. Qui ne connaît, en effet, l'intimité de ces liens, et combien, sur un tel sujet, serait froide et superflue une dissertation nouvelle, quand un exemple et un nom peuvent tout dire, un nom devant lequel tous les fronts doivent ici s'incliner. Un juriste, *qui n'a et n'aura d'aventure jamais son pareil*, comme dit Pasquier, Cujas, appelait l'histoire son *hameçon d'or*, et se plaisait à dire à ses auditeurs : « Je me suis soumis au culte » des muses, et j'en ai reçu de grands bienfaits : *Addixi me camenis, » à quibus benignissimè sum exceptus.* »

Mais pourquoi appeler de si loin, et faire descendre de si haut, la preuve de cette communauté de toutes les études, et de cette fraternité plus particulière qui, rapprochant entre elles les Facultés de Droit et les Facultés des Lettres, les pénètre, en quelque sorte, les unes par les autres ? Nous devons trouver aujourd'hui même plus près de nous, au milieu de nous, une bienheureuse démonstration de cette intime solidarité. Notre voix ne s'est donc pas tout-à-fait perdue ; tandis qu'elle recommandait cette nécessaire alliance à vos studieuses préoccupations, l'un de vous, du moins, *unus pro centum millibus* (2), s'est chargé de la recueillir, et de faire voir quelle est la correspondance, et quel peut être l'écho d'une enceinte à l'autre. Si vous me demandiez maintenant quelle est la plus belle de ces deux couronnes qui vont ceindre la même tête (3), et compléter, par les plus douces émotions, les joies d'une chère convalescence ; si vous vouliez savoir quelle est celle des deux qui doit le plus à l'autre, qui brille d'un éclat propre ou d'un éclat d'emprunt, je ne connais qu'une réponse à cette double question, réponse d'autant

(1) Deux exemples d'antiphrase cités dans toutes les rhétoriques.

(2) Lettre de Cicéron à Caton.

(3) M. George Piou, qui a obtenu le premier prix de Droit français et le prix des exercices de conférences littéraires. On trouvera le détail dans les comptes-rendus de MM. Demante et Delavigne.

plus heureuse qu'elle n'est pas une solution, et qu'elle maintient, dans toute leur réciprocité, l'égalité des droits entre des prétentions fraternelles. Du reste, j'emprunte moi-même cette réponse, car il faut tout emprunter, à quelques jolis vers qui terminent d'une manière fort heureuse un apologue bien touchant.

. à nous deux,
Nous possédons le bien à chacun nécessaire ;
 J'ai des jambes et vous des yeux.
Ainsi, sans que jamais notre amitié décide
Qui de nous deux remplit le plus utile emploi,
Je marcherai pour vous, vous y verrez pour moi (1).

Toutefois, jeunes gens, quand j'invoquais tout-à-l'heure une si grande autorité, et quand je me trouve si heureux, à présent même, de pouvoir mettre sous vos yeux une preuve vivante, que je prends parmi vous, une preuve de famille si propre à vous toucher, je n'ai pas seulement en vue l'utilité relative de vos études spéciales ; je ne songe pas seulement à vous prouver combien est excellent le principe du décret du 40 avril 1852, et combien il est à regretter que l'exécution d'une telle pensée soit encore en souffrance ; j'ai pour vous une ambition plus haute, je l'avoue ; je voudrais vous inspirer le goût de l'étude pour elle-même, et, par excellence, l'amour des lettres pures, le culte enfin de l'esprit, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus noble et de plus beau.

Or, il n'est pas un de vous, j'en suis convaincu, qui ne se trouvât heureux de pouvoir acquérir, à peu de frais, en peu de temps, involontairement surtout, s'il était possible, une chose qu'un ancien appelle divine, le savoir. Eh bien ! rien n'est plus facile, même à ce prix, que de réaliser un tel rêve. Il suffit pour cela de quelques moments prélevés d'aventure, je ne dis pas sur vos heures utiles, mais sur vos heures désœuvrées et perdues, comme parle un poète, *inertibus horis* ! C'est ainsi que vous pourriez, tous les soirs, rentrer chez vous avec un immense butin, une *forêt* de faits et de pensées, *sylvâ rerum et sententiarum*, comme dit Cicéron ; avec une partie enfin de l'esprit humain, de l'esprit d'autrui dont nous avons le dépôt, et dont nous faisons tous les jours l'inventaire, sauf à y mêler, de temps en temps, quelque peu du nôtre.

Mais ce qu'il y a de plus heureux, c'est, qu'à la rigueur, pour une

(1) *L'Aveugle et le Paralytique*, fable de Florian.

telle fin, votre volonté n'est même pas nécessaire, et qu'il peut suffire de votre présence. Ce n'est pas moi qui affirme cela, c'est l'ingénieux Sénèque, grand penseur si souvent, penseur spirituel toujours. Mais où donc a-t-il dit quelque chose d'aussi merveilleux ? Dans celle de ses lettres précisément qui a pour titre : *Comment il faut écouter les philosophes ? Quomodo audiendi sint philosophi* (1) ? Telle est, dit-il, l'influence de la philosophie, que les indifférents mêmes qui l'approchent, y gagnent toujours quelque chose. *Non solum studentes, sed etiam conversantes juvat*. Je suppose donc que vous soyez venus à la Faculté des Lettres, non de dessein prémédité, mais tout-à-fait par hasard, comme autrefois Philémon dans une école de la Grèce, voici ce qui vous arrivera : « Celui » qui va au soleil, dit Sénèque, s'en retourne coloré, quoiqu'il n'y soit » pas allé pour cela. *Qui in solem venit, licet non in hoc venerit, coloratur*. » Vous n'aurez donc qu'à laisser faire, le phénomène s'accomplira, même sans le concours de votre volonté, et vous rentrerez chez vous tout colorés ; une leçon publique est une sorte de photographie... Le fécond écrivain exprime encore sa pensée sous une autre image : « Quiconque, dit-il, a fait une courte station dans la boutique d'un parfumeur, emporte avec soi l'odeur qu'on y respire. » Ainsi, pour peu que vous soyez restés assis sur nos bancs, vous vous en retournerez tout embaumés. *Odorem secum loci ferunt*.

Comment se fait-il donc, quand l'accès est si facile, et qu'il n'y a qu'à poser pour recevoir une empreinte, que si peu d'entre vous viennent chercher cette coloration et ces parfums de l'esprit ?

C'est que tout le monde est dupe d'une erreur ; c'est qu'on en est venu à croire que le siècle n'a qu'une pente et qu'une voix, une voix qui crie incessamment : « *Rem facias, rem* ; » c'est que l'éclat du progrès matériel éblouit et fascine. Il était sans doute imposant le spectacle que glorifiait naguère une bouche auguste, avec une éloquence qu'on pourrait appeler le luxe de la majesté ; mais au-dessus même de la création qui est encore plus belle, comme l'a dit un illustre captif de la France, que le souffle de notre civilisation a touché (2), il y a quelque chose encore de plus grand, l'esprit, c'est-à-dire l'être même de l'homme. C'est que « tous les corps, le firmament, les étoiles, la terre et ses royaumes,

(1) Lettre CVIII.

(2) Abd-el-Kader a dit, en parlant de l'Exposition : « Il n'y a que la création qui soit plus belle. »

» dit un célèbre penseur (1), ne valent pas le moindre des esprits. » Aussi, quand les forces de la nature étalaient, d'un côté, tous leurs prodiges et toute leur magnificence, la force morale accomplissait, ailleurs, toujours au nom de la France, des merveilles encore plus admirables; car, ne vous y trompez pas, ce ne sont pas seulement les combinaisons de la science, ce ne sont pas seulement les coups répétés de la force matérielle qui ont enfin renversé les formidables remparts derrière lesquels la barbarie s'obstinait à se retrancher; c'est le courage exalté pour l'honneur, c'est l'idéal qui a vaincu, et Sébastopol est surtout tombé, parce qu'il était beau qu'il tombât.

Attachez-vous donc, jeunes gens, au culte de l'esprit, à cette science qui laisse à d'autres l'éducation des mains, et qui se charge de celle des âmes, *nec manus edocet, animorum magistra est*. Appelez surtout la poésie, cette nourrice intime de l'âme, à renouveler, par ses divines influences, la vie morale d'une génération trop ardente peut-être à la poursuite des intérêts matériels, trop facile à composer, à transiger avec l'abaissement des esprits et des cœurs. Ne faut-il pas enfin que quelques hommes s'élèvent, qui aient pour mission de conjurer ce péril... *Exoriare aliquis!*...

Aussi, y a-t-il un poète dont j'aimerais à vous parler encore, à vous parler toujours, parce qu'il fait sans cesse appel aux sentiments tendres et généreux; parce que sans cesse il s'émeut des malheurs, des besoins, de la gloire de son pays, et qu'il se plaît à la peinture de ce qu'il y a de plus noble dans vos instincts, chantre, par excellence, de l'amitié, du courage et du patriotisme: c'est avec lui que je serais heureux de vous retrouver, et de vous présenter à vous-mêmes.

Mais un grand poète appartient à l'humanité tout entière, et tandis qu'il croit n'être que l'écho de son temps, il exprime les sentiments universels, et l'on dirait quelquefois qu'il raconte les faits les plus éclatants des siècles futurs: soit qu'il demande, avec des cris de détresse, quand toutes les idées ont été confondues, qu'on laisse un homme venir au secours d'une situation désespérée:

.... *Everso juvenem succurrere sæclo*

Ne prohibete (2);

(1) Pascal.

(2) VIRG., *premier chant des Géorg.*

soit qu'il envoie des héros d'élite, *delectos heroas* (4), porter au-delà des mers la gloire et l'orgueil du nom romain, soit que, saisi tout-à-coup d'un prophétique enthousiasme, il entoure de ses plus tendres sollicitudes un berceau, gage de paix, qui porte les espérances de l'avenir, et que déjà, sur l'enfant qui va naître, il fasse éclore le sourire maternel :

Incipe, parve puer, risu cognoscere matrem (2).

C'est ainsi, jeunes gens, qu'entraînés par le charme des vers, par la vérité des sentiments et le saisissant rapport des temps et des personnes, nous aimerions à poursuivre notre étude, et que, par un involontaire et patriotique retour, nous serions tout-à-coup rappelés des fictions de l'ordre poétique aux grands intérêts d'une palpitante réalité... Et nous aussi, placés autour d'un berceau vide encore, mais qu'attendent les plus hautes destinées, nous dirions, dans la langue du poète, à la déesse des heureux enfantements : *Casta, fave, Lucina* (3); nous dirions, dans la nôtre, à la mère future : « Va, ne crains rien des labeurs d'une première maternité, car le vœu de tous les cœurs t'accompagne, car tu portes dans ton sein la fortune de César et celle de la France. »

M. Augustin Dassier, Directeur de l'Ecole de Médecine, rend compte des travaux de l'Ecole en ces termes :

MONSIEUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, MESSIEURS,

L'an dernier, je saluais l'ère qui allait commencer pour les Ecoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie, et je disais les espérances légitimes que faisait naître le décret du 22 août 1854, touchant le régime des établissements d'Enseignement supérieur; en racontant l'état prospère de l'Ecole, dont la direction m'est confiée, j'annonçais encore des améliorations prochaines dans sa constitution et dans son enseignement.

Aujourd'hui j'ai l'obligation de vous dire si nos prévisions se sont réalisées, et si la réforme de 1855 a déjà porté quelques fruits.

(1) *Ving.*, quatrième Eglogue.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

Le compte que j'ai à vous présenter, Messieurs, doit être, tout à la fois, un compte administratif, financier et moral. Il est conçu sur les dernières indications de M. le Ministre de l'instruction publique; c'est-à-dire qu'aucun fait intéressant l'Ecole à ce triple point de vue, n'y sera omis ou laissé sans explication.

Mais avant que je vous en donne les détails, qu'il me soit permis, Messieurs, de payer ici une dette pieuse: initiés à nos joies, vous participerez aussi à nos peines.

La mort a frappé cette année deux victimes dans l'Ecole; deux professeurs, l'un au faite de l'enseignement, à l'apogée de sa fortune et de sa gloire, au terme d'une vie bien remplie, mais que nous aurions voulu entourer longtemps encore de nos hommages et de nos respects; l'autre, arrivant à peine à la vie médicale, mais déjà riche de science, plein d'avenir, et que nous aurions applaudi bientôt dans ses succès.

A ces deux collègues qui nous étaient chers à tant de titres, je dois, dans cette solennité, un témoignage public de notre vénération, de notre estime, de nos regrets.

Charles Viguerie (1), qui comptera désormais parmi les illustrations de la Cité, n'a plus besoin d'éloges officiels; l'opinion publique l'a déjà placé dans le Panthéon toulousain; ses traits sont reproduits dans le sanctuaire de notre Ecole, où vivront toujours ses principes, ses doctrines, ses exemples. Je ne répéterai donc pas en ce moment ce que j'ai dit ailleurs de cet illustre et vénérable collègue (2). Qu'il me suffise à cette heure de consacrer son souvenir en présence de cette assemblée d'élite, où il aurait compté tant d'admirateurs et tant d'amis.

Charles Viguerie, dont l'immense renom jetait tant de lustre sur notre Ecole, fut comme prédestiné au rôle qu'il devait tenir dans le monde; il avait reçu en naissant les qualités et les aptitudes qui font plus tard les hommes supérieurs, et tout dans sa vie, du matin jusqu'au soir, contribua à le pousser, à l'instruire, à le perfectionner dans la carrière qui, dès le berceau, s'était ouverte devant lui. Il naquit, en quelque sorte,

(1) Guillaume-Charles-Marguerite Viguerie naquit à Toulouse le 4 novembre 1779, de Jean Viguerie, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, et de Marguerite Cazabon, fille de M. Guillaume Cazabon, professeur royal en chirurgie et lieutenant du premier chirurgien du roi.

(2) Séance publique de la Société impériale de Médecine, Chirurgie et Pharmacie, 13 mai 1855.

à l'hôpital, et ses premiers pas se firent autour du lit des malades. Ses premières émotions s'éveillèrent aux cris de la douleur ou aux accents de la reconnaissance. Son père était chirurgien en chef de la maison, et s'était déjà fait un nom dans la science; son grand-père était professeur royal d'anatomie et lieutenant du premier chirurgien du roi à Toulouse; de telles circonstances, un tel entourage ne suffisaient-ils pas pour provoquer et entretenir la vocation d'un jeune homme qui arrivait sur la scène où brillaient les siens, avec une intelligence vive, un jugement droit, une volonté ferme et un cœur généreux ?

Conduit par une main invisible mais toujours amie, le jeune chirurgien évite, dès ses premiers pas, les écueils qui se rencontrent sur sa route; les obstacles s'aplanissent devant lui; il déjoue les intrigues et force, par de brillants et solides succès, les envieux et les jaloux à se taire.

Jamais dans nos contrées, je le disais naguère, au milieu d'autres collègues de l'illustre mort, jamais une fortune médicale ne s'éleva plus haut pour durer plus longtemps. Pendant un demi-siècle, Viguier fut le représentant en même temps que le modérateur de la médecine toulousaine; il en était l'expression la plus vive et la plus avancée; pour ses confrères, il était le conciliateur des opinions dissidentes et l'arbitre des cas difficiles, et pour ses malades le ministre par excellence de l'art divin.

Courbé comme un vieux arbre sous le poids de ses fruits, après avoir honoré toutes les charges qu'il avait remplies à l'hôpital, à l'Ecole, aux Académies, aux conseils de la ville, aux conseils du département; après avoir été associé à une foule de compagnies savantes et avoir reçu le grade d'officier de la Légion-d'Honneur et plusieurs décorations étrangères, il est mort comme il avait toujours vécu, entouré de considération, d'estime et de respect. Le jour de sa mort fut un jour néfaste pour la Cité, et l'immense cortège qui l'accompagna à sa dernière demeure, témoignait assez du rang distingué qu'il avait tenu parmi ses concitoyens.

A ces grandes funérailles l'Ecole dut rester muette dans sa douleur; ainsi l'avait ordonné une suprême volonté.

Quelques mois plus tard, l'Ecole en deuil gravissait une seconde fois le Calvaire. Elle venait rendre à la terre un jeune homme plein de qualités, plein de science, et en qui elle avait placé de grandes espérances. Bon et intéressant confrère, aimé de ses condisciples et de ses maîtres

comme il l'aurait été bientôt de ses élèves ; toujours distingué dans sa trop courte existence par son intelligence, son aptitude, son assiduité, son ardent amour du travail autant que par l'aménité de son caractère et la douceur de ses mœurs ; le regrettable *Ferdinand Augé*, qui laissera de longs souvenirs parmi ceux qui l'ont connu.

Une voix profondément pénétrée, celle de M. le Secrétaire de l'Ecole, se chargea de dire sur la tombe encore ouverte de notre jeune professeur l'expression de notre douleur commune.

Maintenant, Messieurs, que ma tâche pieuse est remplie, permettez-moi de dérouler devant vous le tableau de notre année académique.

Situation morale de l'Ecole. — La transition du régime ancien au régime nouveau, formulé dans le décret du 22 août 1854, et dans les instructions ministérielles qui l'ont accompagné, s'accomplissait au moment où l'Ecole reprenait ses travaux. Il n'en est résulté, je dois le dire, aucune perturbation sérieuse dans son enseignement, et après quelques tâtonnements, bien pardonnable sans doute quand on manque d'expérience, elle est entrée pleinement dans la voie nouvelle.

Un instant l'Ecole a été dans une pénible anxiété ; c'est lorsqu'elle a été réformée et réorganisée par les décrets du 44 et du 47 juillet dernier. Le mouvement qui allait s'opérer était prévu sans doute, mais il ne pouvait s'accomplir sans se faire vivement sentir dans nos relations et dans nos habitudes professorales. La séparation a été dure entre des collègues qui avaient longtemps vécu et travaillé dans une communauté parfaite de vues, d'intentions et d'efforts. Heureusement que les collaborateurs nouveaux qu'on nous a donnés méritaient toute notre estime. Nos rapports ne pouvaient que devenir facilement sympathiques, et le sentiment du devoir dominant tous les autres sentiments, bientôt tout a repris chez nous son cours ordinaire.

Nos leçons n'ont été interrompues ni par le mouvement ni par les mutations qui ont eu lieu dans notre personnel et dans le cadre de notre enseignement ; grâce à la collaboration dévouée de MM. les docteurs Pégot et Fourquet, et de M. Magnes-Lahens, pharmacien, aucune des chaires vacantes n'est restée sans professeur. Nos amphithéâtres d'anatomie et de chimie pharmaceutique sont demeurés ouverts et ont été fréquentés par nos élèves dans les limites prévues par le règlement.

Personnel de l'Ecole. — Par les décrets des 44 et 47 juillet, déjà cités, l'Ecole se trouve composée de neuf professeurs titulaires, de trois

professeurs adjoints, chargés de cours, de quatre professeurs suppléants, d'un chef de clinique; d'un chef de travaux anatomiques; d'un professeur et d'un préparateur de chimie.

Exceptionnellement et en considération de la Faculté de Droit de Toulouse, l'Ecole préparatoire conserve une chaire de médecine légale. L'Ecole est heureuse de cette exception, mais elle regrette, dans l'intérêt de l'enseignement, les deux chaires qu'elle a perdues par sa réorganisation. L'histoire naturelle et la chimie médicale seront, il est vrai, enseignées, à notre intention, dans la Faculté des Sciences; mais nos élèves, ceux qui, pour obtenir le droit d'exercice, ne sont plus obligés d'aller dans les Facultés de Médecine, ou dans les Ecoles supérieures de pharmacie, ces élèves, qui seront probablement et bientôt les plus nombreux, auront à souffrir dans leur éducation professionnelle. Il est à désirer que M. le Ministre de l'instruction publique consente à nous donner un second professeur chargé spécialement de l'enseignement pharmaceutique. Il est également à désirer que l'enseignement de l'hygiène conserve chez nous un organe officiel comme sous l'ancien régime. Au moment où l'on vient de reconstituer, d'une manière si heureuse, le corps des officiers de santé; au moment où l'on demande leur concours et leur appui pour assainir nos campagnes, pour rechercher les causes des épidémies, pour propager la vaccine, pour faire des rapports aux conseils de salubrité, faut-il restreindre l'enseignement qui leur était donné touchant l'hygiène!

Situation des élèves. — L'Ecole a compté cette année 484 élèves inscrits, qui sont venus, 54 de la Haute-Garonne, 23 du Gers, 24 des Hautes-Pyrénées, 46 du Tarn; 42 du Tarn-et-Garonne, 9 de l'Ariège, 5 du Lot, et 44 de départements ou de pays étrangers à notre circonscription académique. Sur les 54 élèves de la Haute-Garonne, 44 seulement sont nés à Toulouse et y sont domiciliés avec leurs familles. 438 de ces étudiants se sont fait inscrire pour la médecine et 34 pour la pharmacie. Sur les 484 inscrits, 96 n'avaient pas de titre universitaire à la fin de l'année, et étaient par cela même rangés dans la catégorie des aspirants au titre d'officier de santé et de pharmacien de deuxième classe; 26 étaient bacheliers ès-lettres, 62 bacheliers ès-sciences, et parmi ces derniers il s'en trouvait 44 qui avaient les deux baccalauréats.

Le chiffre élevé de 96 étudiants n'ayant pas de diplôme ne représente pas certainement le nombre exact des aspirants au grade d'officier de santé ou de pharmacien de deuxième classe. Il indique seulement le nom-

bre des élèves qui se sont présentés à l'Ecole sans être munis d'un titre académique. Parmi eux, la moitié au moins aspire en réalité au doctorat ou au titre de pharmacien de première classe, et attend, pour échanger ses inscriptions d'ordre inférieur contre des inscriptions d'une Ecole supérieure, d'avoir obtenu le diplôme de bachelier ès-sciences.

La population de l'Ecole n'est pas composée cette année d'autres éléments que les années précédentes. Les futurs officiers de santé et pharmaciens de deuxième classe de nos huit départements, qui dans trois ans et demi auront le droit de se présenter aux examens du jury de réception, n'ont pas encore paru à l'Ecole.

Mouvement financier. — Il a été pris, dans le courant de l'année, 674 inscriptions qui ont produit, quoique le prix de l'inscription ait été abaissé de 35 fr. à 23 fr. pour ce qui regarde la part municipale, la somme de 47,962 fr. Cette somme, jointe à la recette provenant des réceptions des officiers de santé et des pharmaciens, dont le net s'est élevé au chiffre de 3,334 fr. 20 cent., forme la somme totale de 24,296 fr. 20 cent., qui est entrée, par nos soins, dans le trésor de la ville.

Nos dépenses n'ont pas atteint les limites de notre budget, et j'aime à observer que cette année la recette de l'Ecole et les crédits non employés couvriront probablement la somme que la ville de Toulouse consacre à notre entretien. Cet état prospère s'accroîtra-t-il encore sous l'empire du régime nouveau? Il serait difficile de le dire : toutefois, il subira probablement des oscillations tant que dureront les années de grâce accordées aux retardataires qui avaient commencé leurs études en dehors des Ecoles; mais cet état se fixera à un niveau élevé, parce que l'Ecole ne descendra pas dans son enseignement; parce que le succès qu'elle peut attendre se fonde sur des causes permanentes de progrès : la pente naturelle qui entraîne à Toulouse les populations sous-pyrénéennes, les ressources solides et variées qu'offrent à l'instruction de la jeunesse ses Facultés, ses Ecoles, ses Académies, ses musées, ses bibliothèques. Cet espoir de succès se fonde enfin sur le jeu et le développement d'institutions médicales encore nouvelles, mais qui ont la sanction de la logique et de l'opinion éclairée. La métropole du Midi aura donc toujours une Ecole de Médecine florissante.

Les progrès de nos élèves ont-ils répondu au degré de développement matériel qu'a atteint notre Ecole? Nous pouvons en juger par des résultats dont quelques-uns sont d'une grande signification. Des épreuves sûres nous donnent la mesure de la capacité et de l'instruction de nos

étudiants aux différentes époques de leur vie scolaire, ce sont : les interrogations journalières, les examens de fin d'année, les concours ouverts pour les prix, les concours pour l'internat des hôpitaux, les concours extraordinaires pour le recrutement des officiers de santé et des pharmaciens pour les armées de terre et de mer ; enfin, pour l'avenir, et dès cette année même, par le résultat des examens devant le jury médical, qui se feront désormais dans nos amphithéâtres. On ne verra pas sans intérêt ce que ces diverses épreuves nous ont permis de constater à l'égard de nos élèves.

A. *Interrogations.* — Les règlements prescrivent des interrogations avant ou après les leçons. Cette mesure, qui a soulevé autrefois tant de répugnances de la part des professeurs et des élèves, est bien comprise chez nous et mise en pratique sans exagération, mais d'une manière régulière. Le plus grand nombre de nos étudiants, les plus avancés surtout, se prêtent de bonne grâce et avec empressement à ce genre de conférence tout bienveillant, tout familier. MM. les professeurs se louent généralement, dans leurs rapports hebdomadaires, des réponses des élèves interrogés.

B. *Examens de fin d'année.* — Ces épreuves, conduites avec une juste sévérité, ont été satisfaisantes cette année : 164 élèves étaient inscrits au dernier trimestre ; il s'en est présenté 70 à l'examen, et 94 ont fait défaut. Sur les 70 notes exprimées, l'Ecole a accordé quatorze fois *très-bien*, trente fois *bien*, vingt fois *assez bien*, et elle a prononcé seulement six *ajournements*.

Le nombre des élèves qui n'ont pas subi leur examen semblerait indiquer tout d'abord, ou une mauvaise discipline, ou beaucoup d'indifférence et de paresse ; il me suffira, pour détruire ces préventions défavorables, de faire remarquer que les examens ne sont obligatoires que pour les élèves qui ont quatre, huit ou douze inscriptions, et que dans cette catégorie se trouvaient 64 de nos retardataires ; que, parmi les 30 autres qui n'ont pas satisfait au règlement, il en est plusieurs dont la maladie a été constatée, d'autres qui ont été requis pour le service militaire ; — d'autres enfin, mais en petit nombre, qui n'ont pas fait agréer leurs excuses. Le règlement leur sera appliqué.

C. *Concours de fin d'année.* — Les prix que donne l'Ecole sont ordinairement bien disputés. Le concours de 1855 n'a pas été ni aussi nombreux, ni aussi fort que celui de l'an dernier. Ce fait, qui semblerait indiquer l'abaissement de nos études, s'explique par l'éloignement du

concours de nos meilleurs élèves, dont la patrie réclamait les services. Du reste, nos lauréats, quoique moins avancés relativement que les concurrents de 1854, n'en ont pas moins prouvé dans leurs épreuves beaucoup de savoir ; ils ont bien mérité leurs couronnes.

D. *Concours pour l'internat.* — Le concours de 1854 pour l'internat n'a pas été meilleur que celui de l'année précédente, et celui-ci laissait à désirer.

Cette utile institution de l'internat tend évidemment à descendre dans nos hôpitaux, et cela tient principalement à ce que les aspirants au doctorat ne peuvent plus prendre utilement que 44 inscriptions dans une Ecole préparatoire. Les hôpitaux de province auront à souffrir de cette nouvelle disposition, et le dommage qu'ils éprouveront de l'éloignement obligé des aspirants au doctorat, ne sera pas probablement compensé par le séjour forcé des aspirants officiers de santé dans les Ecoles préparatoires.

M. le Ministre a déjà apprécié cette grave question, de la solution de laquelle dépend peut-être l'avenir des établissements hospitaliers des grandes villes où ne siègent point des Facultés de Médecine. Par une instruction du 6 février 1855, adressée à MM. les recteurs, Son Exc., par des considérations pleines de justesse, a cru devoir accorder aux élèves des Ecoles préparatoires, internes dans un hôpital, une faveur exceptionnelle : quinze mois de bons services dans un hôpital leur compteront, moyennant certaines conditions, pour six mois d'études dans une Ecole supérieure ; l'obligation d'étudier au moins un an dans une Faculté avant d'avoir le droit d'y prendre des grades, reste réduite pour eux à la durée d'un semestre seulement. Cette mesure est, dans tous les cas, une atténuation avantageuse à ce que les prescriptions du décret du 22 août ont de trop rigoureux pour les Ecoles préparatoires et les grands hôpitaux de la province. Espérons que M. le Ministre se fera soumettre de nouveau cette importante affaire, à laquelle se rattachent des intérêts bien grands pour la science et pour l'humanité.

E. *Concours pour le service militaire de santé.* — MM. les Ministres de la marine et de la guerre ont fait un appel cette année aux jeunes étudiants des Ecoles de Médecine pour les emplois de médecins ou pharmaciens sous-aides. 451 candidats se sont fait inscrire au dernier concours ; l'Ecole de Toulouse y était représentée par 8 candidats : 5 en médecine et 3 en pharmacie. Au dépouillement général de ce magnifique concours, qui avait eu lieu en même temps à Paris, à Strasbourg, à Montpellier,

à Rennes, à Toulouse, nos élèves toulousains se sont trouvés ainsi classés : les nos 1, 2, 3, 4 et 8 dans la promotion des sous-aides médecins, et les nos 2, 7 et 11 dans la série des sous-aides pharmaciens. Ce résultat, au sujet duquel le Directeur de l'Ecole est heureux d'avoir reçu des félicitations officielles, constate d'une manière évidente l'état avancé des études médicales à Toulouse.

F. *Epreuves du jury.* — Une autre preuve de notre position favorable se trouve encore dans les notes qu'ont obtenues nos élèves dans les épreuves du jury qui vient de tenir sa session. 5 candidats officiers de santé, qui avaient fait régulièrement leurs études dans notre Ecole, ont obtenu, dans les 15 votes qui les ont appréciés, une fois la note *très-satisfait*, quatre fois la note *bien satisfait*, et dix fois la note *satisfait*.

L'influence salutaire des études régulières a été tout aussi marquée pour les aspirants pharmaciens : 3 de nos élèves ont obtenu trois fois la note *très-satisfait*, deux fois la note *bien satisfait* et quatre fois la note *satisfait*.

Ce dernier mode d'appréciation qui, comme tous les autres, témoigne favorablement de l'état de nos études à Toulouse, m'amène naturellement à vous rendre compte de la première session que l'Ecole, constituée en jury, a tenue en vertu de l'art. 17 du décret du 22 août 1834.

MM. les professeurs Bérard et Jaumes, de la Faculté de Montpellier, avaient été nommés par M. le Ministre pour présider le jury de l'Ecole de Toulouse.

Le jury de pharmacie, présidé par M. Bérard, assisté de deux professeurs de l'Ecole, a ouvert sa session le 26 septembre, et l'a terminée le 4 octobre. Il a eu à examiner 14 candidats : 5 pour la Haute-Garonne, 3 pour l'Ariège, 2 pour le Tarn-et-Garonne, 2 pour le Tarn, 1 pour le Gers, 1 pour l'Aveyron ; 9 ont été admis et 5 ajournés : 3 au premier examen et 2 au troisième. Dans les 34 notes exprimées par le jury, on compte 6 *très-bien*, 15 *bien*, 8 *assez bien* et 5 *mal*, suivis d'ajournement à l'année prochaine.

Le jury pour les officiers de santé et les sages-femmes a commencé le 6 octobre, et a fini le 11 du même mois, sous la présidence de M. le professeur Jaumes, assisté tour-à-tour par deux de MM. les Professeurs de l'Ecole.

16 candidats se sont présentés : 4 pour la Haute-Garonne, 3 pour le Tarn-et-Garonne, 3 pour l'Ariège, 2 pour les Hautes-Pyrénées, 1 pour le Tarn, 1 pour l'Aveyron, 1 pour le Gers, 1 pour le Lot. — Il

n'y a pas eu d'ajournement prononcé contre aucun candidat, et les 45 notes obtenues sont ainsi partagées : 4 *très-satisfait*, 15 *bien satisfait*, 26 *satisfait*, 3 *médiocrement*. 5 candidats étaient déjà pourvus d'un diplôme et avaient, par conséquent, exercé l'art de guérir.

Les sages-femmes se sont présentées au nombre de 49 aux examens; la plupart venaient régulariser leur position.

A quelques exceptions près, elles étaient élèves du département où elles devaient exercer, et voici, sous ce rapport, comment elles se trouvaient réparties : Aveyron, 48; Ariège, 42; Haute-Garonne, 40; Tarn, 4; Gers, 3; Tarn-et-Garonne, 2. Les Hautes-Pyrénées et le Lot n'ont pas fourni de contingent.

Si l'on jette un coup-d'œil d'ensemble sur les chiffres qui précèdent, il sera facile de voir quels sont les départements du ressort académique qui ont le plus de relations avec le centre de l'Académie. On le voit déjà, si on opère le décompte de la population de l'Ecole, la Haute-Garonne, le Gers, les Hautes-Pyrénées, le Tarn fournissent le contingent le plus élevé; le Lot et l'Aveyron y sont à peine représentés, si ce n'est par les sages-femmes.

Quoique le nombre des candidats de toute espèce qui se sont présentés au jury soit assez considérable, il ne correspond pas certainement au mouvement médical qui doit se faire tous les ans dans ces départements. L'épreuve de cette année ne saurait être concluante. Le décret du 22 août 1854 et les instructions qui l'accompagnent n'ont pas été compris dans tous leurs détails; beaucoup d'officiers de santé, de pharmaciens et de sages-femmes qui auraient dû régulariser leur position, se sont contentés de demander des renseignements au secrétariat de l'Ecole, et sont demeurés tranquilles dans leur fausse position, espérant tout du temps et des protections pour éluder la loi. M. le Ministre, à qui de pareils faits auront été communiqués, avisera sans doute pour que l'an prochain pleine satisfaction soit donnée aux prescriptions qui auraient dû être exécutées cette année.

La différence du niveau d'instruction des sages-femmes appelle de sérieuses réflexions. L'enseignement est donné d'une manière très-irrégulière dans quelques-uns des départements du ressort de l'Académie; l'éducation première de ces femmes est si peu développée, que la plupart savent à peine lire, savent à peine écrire leur nom. Dans quelques départements même, le cours d'accouchement est invariablement *professé en patois*. Des mesures générales concernant les conditions

d'admission aux maternités, la durée des études et les matières de l'enseignement sont absolument nécessaires.

Tel est, Messieurs, le compte-rendu de notre situation pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler. Il en ressortira, j'en ai la confiance, que l'Ecole n'est pas descendue du rang qu'elle occupe entre les autres Ecoles de l'Empire. L'état avancé de notre enseignement y est démontré par des preuves évidentes. Le nombre de ses élèves se soutient à un chiffre que l'Ecole de Lyon seule peut atteindre; ses recettes se sont accrues, et ses dépenses n'ont pas augmenté.

Cette prospérité se continuera, je l'espère, car nulle autre Ecole n'a plus de moyens matériels d'instruction au service de ses élèves, nulle ne compte des élèves plus dociles et plus intelligents, et des professeurs plus capables et plus dévoués à leur ministère.

Messieurs, l'Ecole se sent grandir elle-même quand elle se voit admise à vos côtés. Elle est fière de l'alliance que vous lui avez accordée; mais elle se contenterait de vous entendre et de vous applaudir si le devoir ne l'obligeait point à prendre, à son tour, la parole pour vous rendre compte de ses travaux; cette tâche ingrate, je viens de la remplir en son nom. Je vous demande cependant quelques instants encore. J'ai besoin de votre sanction pour un acte solennel dans lequel nous sommes engagés par l'honneur de la profession, par l'intérêt de l'humanité et des fortes études. Aujourd'hui, Messieurs, nous allons, pour la première fois, réaliser la pensée d'un bienfaiteur de l'Ecole; nous allons donner au meilleur de nos élèves le *prix Lasserre*! Lasserre! nom à jamais honorable d'un praticien obscur dont nous devons exalter l'action libérale, mais dont Dieu seul peut récompenser le mérite.

Augustin-Marie Lasserre naquit, en 1788, dans la petite ville de Verdun-sur-Garonne, d'une famille peu fortunée; son éducation première fut fort négligée, et sa jeunesse fut éprouvée par toute sorte de privations. Porté par goût au soulagement des malades, il voulut apprendre l'art qui enseigne à les guérir; il vint étudier à Toulouse. Faute d'argent, il ne put arriver au plus haut grade de la profession; il n'atteignit qu'avec peine et à force d'économie au grade d'officier de santé. Muni de son diplôme si chèrement acheté, il se retira à Verdun, et s'y voua entièrement à la médecine des pauvres.

Lasserre resta célibataire et se faisait remarquer, dit-on, par son excessive parcimonie dans tous les actes de son existence, même lorsque,

après un travail excessif, il était parvenu à une certaine aisance. Mais cet homme, aux formes austères, si avare pour lui-même, avait un cœur d'or pour les autres. Ses économies capitalisées, il les employa pour de bonnes œuvres : pour les malheureux, dont il avait quelquefois accepté l'obole en échange de ses soins ; pour ses confrères à venir, auxquels il désirait faciliter l'accès de la science qui avait été pour lui si pénible.

Un jour qu'il avait paru peut-être plus dur, plus parcimonieux que d'habitude, il écrivit un testament où il partageait en de bonnes œuvres sa petite fortune. Dans un paragraphe de ce testament, il disait :

« Je donne et lègue à l'Ecole de Médecine de Toulouse la somme de six mille francs, pour que les intérêts soient employés à fonder un prix annuel et perpétuel de trois cents francs au médecin qui, lors de l'obtention de son grade, à Toulouse, aura le mieux satisfait ses juges examinateurs, à la condition expresse qu'il sera élève de ladite Ecole de Toulouse et qu'il y aura suivi les cours au moins trois années consécutives. »

Ce testament est daté de Verdun, du 15 décembre 1847, et Lasserre est mort le 26 novembre 1852.

L'Ecole, autorisée par un décret impérial à accepter ce legs, se trouve cette année, grâce à une réorganisation que Lasserre semblait avoir prévue, dans des conditions favorables pour en remplir les intentions.

Elle a décerné et décerne, sous l'autorisation de M. l'Inspecteur général, délégué pour l'administration de l'Académie de Toulouse, le grand prix Lasserre, consistant en une valeur de trois cents francs, à M. Prosper BANQUELS, officier de santé à Artigat (Ariège).

M. Demante, professeur à la Faculté de Droit, a présenté le rapport suivant sur le concours de l'année.

MESSIEURS,

Après une séance aussi bien remplie, je dois, plus que tout autre, me hâter vers mon but. Vous me permettrez donc, Messieurs, d'entrer immédiatement en matière, en vous présentant le rapport de la Faculté de Droit sur les différents concours, ouverts entre nos élèves pendant la dernière année scolaire.

CONCOURS OUVERT ENTRE LES ASPIRANTS AU DOCTORAT ET LES DOCTEURS
NOUVELLEMENT REÇUS.

Entre les questions proposées par la Faculté, M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes a désigné le sujet suivant :

De l'autorité de la chose jugée en matière civile, criminelle et administrative.

La matière de la chose jugée forme une de ces théories considérables sur lesquelles il faut toujours revenir et toujours méditer. Outre les principes de Droit absolus et permanents, qui fondent cette théorie, il en est d'autres qui tiennent à l'état particulier de notre société, aux détails de l'organisation judiciaire, à la règle constitutionnelle de la séparation des pouvoirs. Ainsi, le sujet se présentait à traiter dans son entier développement, dans son application à toutes les branches de la législation.

Les deux mémoires, présentés au concours, ont rempli assez convenablement ce vaste programme. Après quelques considérations philosophiques sur la question, envisagée d'une manière générale, les deux candidats ont traité distinctement — de l'autorité de la chose jugée en matière civile, — en matière criminelle, — en matière administrative; — de l'influence réciproque 1^o du criminel et du civil; 2^o des décisions émanées soit des Tribunaux de l'ordre judiciaire, soit des Tribunaux administratifs.

Sauf cette similitude dans le plan, indiquée par la position même de la question, chacun des concurrents a su imprimer au sujet un caractère propre.

L'un, désigné par cette devise de Cicéron : *Justitia omnium virtutum causa atque sententia est*, creuse et approfondit la matière; il aime la controverse et ne se tient pas aux idées reçues. La tendance est bonne, et si les résultats n'en ont pas paru toujours heureux, elle est le signe de précieuses qualités qui peuvent un jour porter d'excellents fruits. Dès à présent, le travail de ce candidat a paru digne d'une mention honorable.

L'autre mémoire portait pour devise cette maxime de Cicéron, tout-à-fait appropriée à la circonstance : *Status Reipublicæ maxime judicatis rebus continetur*. Ce mémoire, encore plus que le précédent, est riche en développements; les principes du Droit romain sur la matière y font l'objet d'une étude spéciale; le Droit administratif y est mieux traité :

voilà ce qui a surtout assuré la supériorité de ce candidat. Dans l'ensemble, le ton de la discussion est généralement simple et exempt de prétention, l'exposition des doctrines est claire, parfois nette et vive. La Faculté, tenant compte de l'étendue et de l'ampleur du sujet, a décerné à ce mémoire le prix du concours, consistant en une médaille d'or.

A la rupture des cachets, contenant les noms des concurrents, il a été constaté que la médaille d'or appartenait à M. Paul CHALVET, né à Paris, actuellement surnuméraire de l'enregistrement et des domaines à Toulouse, et que la mention honorable était obtenue par M. Jules LACONTA, né à Sorèze (Tarn), aujourd'hui avocat à la Cour impériale de Toulouse.

En reconnaissant les noms de ces lauréats, déjà distingués l'an dernier dans le concours de Licence, la Faculté s'est trouvée heureuse de couronner encore, à la fin de leurs études, deux élèves, depuis longtemps aimés et estimés de leurs maîtres, et qui, par deux fois, se sont tenus de si près dans la lutte et dans le triomphe.

CONCOURS ENTRE LES ÉLÈVES DE TROISIÈME ANNÉE.

droit romain.

L'objet de ce concours était l'explication du § 29 de *Actionibus*, aux Institutes de Justinien. Il s'agit dans ce texte des actions accordées à la femme pour la restitution de sa dot.

La situation morale des époux modifie la rigueur ordinaire du rapport de créancier à débiteur. De là les tempéraments d'équité accordés très-anciennement au mari (1) dans l'action *rei uxoriae*. Mais ces tempéraments, fondés sur la bonne foi, fléchissent devant une stipulation expresse. Par ce procédé, que les mœurs avaient continué d'accueillir, l'action de la femme, découlant de la stipulation (*actio ex stipulatu*), devient une action du Droit strict; elle reprend sa rigueur primitive et sa pleine énergie.

Ainsi se produit souvent le développement de la jurisprudence. Une institution est réglée et définie par le Droit commun; insensiblement les mœurs la repoussent; l'indomptable liberté des conventions se soulève contre elle; une clause fréquente passe dans le style des actes; le Droit

(1) CICÉRON, *Topiques*, 17.

commun, par là même, se trouve virtuellement modifié, et quand le législateur intervient, c'est pour consacrer la révolution opérée par les mœurs. Voilà sur notre question l'état des choses au temps de Justinien. La distinction des deux actions n'a plus alors de raison d'être. L'Empereur, en les fondant l'une dans l'autre, tarit une source de chicane et de subtilités. En même temps, il confère à la femme cette hypothèque légale, qui subsiste encore de nos jours et tient une si grande place dans notre système hypothécaire.

On le voit, le sujet comportait une exposition rapide des règles de la dot en général, le parallèle des deux actions, l'analyse des innovations de Justinien. Les candidats l'ont ainsi compris, et cette division méthodique se rencontre plus ou moins indiquée dans la plupart des dissertations.

Le premier prix a été décerné à la composition portant pour devise : *Dotis causa perpetua est.*

L'auteur est M. Denis POMAREL, né à Sarlat (Dordogne).

Son travail est l'œuvre d'un esprit judicieux. L'histoire n'y est pas négligée, mais le Droit y domine. Plusieurs textes intéressants des Pandectes y sont analysés et bien compris. On peut cependant reprocher à M. Pomarel de n'avoir pas suffisamment mis en relief le parallèle des deux actions qui ressortait vivement du texte proposé aux méditations des candidats.

Pareil reproche ne peut être adressé à l'auteur de la composition portant pour devise : *Honoris persecutio difficilis.* Le candidat prend le sujet corps à corps, et pose la question d'une manière précise et nette. Malheureusement son cadre, parfaitement tracé, est resté incomplet. Cette lacune et, plus encore, une confusion regrettable sur le sens de l'édit du Prêteur n'ont pas permis à cette composition de disputer le premier prix.

En conséquence, le second prix a été décerné à M. Clément MONESTIER, né à Milhau (Aveyron).

Une mention honorable a été accordée à M. Bonnail, que nous allons retrouver tout-à-l'heure dans le concours de Droit français. M. Bonnail a suivi le conseil de Montesquieu : *Il faut éclairer l'histoire par les lois et les lois par l'histoire.* Noble tentative, qui eût été couronnée d'un plein succès, si l'œuvre n'eût pas laissé trop à désirer dans l'exécution.

Enfin, parmi les compositions qui ne sont pas mentionnées nominativement, plusieurs ont été distinguées par la Faculté. Nous aimerions à

distribuer à chacun des candidats sa part d'encouragements et de conseils. Mais le temps nous presse, et nous dirons seulement à l'un d'entre eux, qu'il a raison dans sa modeste devise :

On peut avec honneur tenir un dernier rang !

Cela est vrai, dans un concours ouvert entre l'élite de nos élèves, déjà signalés par le succès de leurs examens. Pour chacun d'eux, c'est donc un honneur d'avoir combattu,

Et quum victus erit tantum certasse feretur.

Mais, en particulier, l'auteur est trop modeste; sa composition a été classée beaucoup au-dessus du dernier rang; elle aurait pu prétendre à l'un des premiers, sans une erreur capitale, relative à la formule des actions de bonne foi.

droit français.

C'est encore le régime dotal qui a fourni le sujet de ce concours. Les candidats avaient à présenter l'explication de l'art. 1560 du Code Napoléon, qui pose la sanction du principe de l'inaliénabilité du fonds dotal.

La Faculté a tout d'abord remarqué deux compositions qui se signalaient par des mérites divers.

L'une, portant pour devise ce vers de Lafontaine :

Rien ne sert de courir, il faut partir à temps,

est plus riche en développements, plus abondante, d'un ton plus élevé.

L'autre, au rebours de sa propre devise : *Pauca in paucis*, contient beaucoup en peu de mots : *Multa in paucis*; c'est une dissertation purement juridique, mais solide et nourrie.

Après mûr examen, la Faculté a décerné le premier prix à la première de ces deux compositions, qui a paru décidément l'emporter par le style.

L'auteur est M. Georges Prou, né au Mans (Sarthe).

Au début de l'institution des concours entre les élèves de nos Facultés, le vice-recteur de l'Académie de Paris écrivait au doyen de la Faculté de Droit : « M. le Garde-des-Sceaux s'est engagé, sur la demande de » M. le Ministre de l'instruction publique, à consulter et à prendre en » grande considération, pour les promotions judiciaires, les listes des

» docteurs ou licenciés qui auront obtenu des prix (4). » M. Georges Piou trouve ainsi, dans la récompense de son travail, un titre personnel pour une carrière où le convient d'ailleurs de nobles traditions de famille et un grand exemple.

La composition qui avait balancé le premier prix ne pouvait manquer d'obtenir le second. Ce prix a été décerné à M. Philippe BONNAIL, né à Rodôme (Aude), déjà mentionné dans le concours de Droit romain.

Une mention honorable a été accordée à une troisième composition portant la devise classique : *Justitia est constans ac perpetua voluntas suum cuique tribuendi*. L'auteur, M. Paul GARBOULEAU, né à Toulouse, a fait preuve d'un esprit d'investigation méritoire, en soulevant les questions les plus ardues de la matière.

Ici, comme dans le concours de Droit romain, nous aurions encore beaucoup à dire aux concurrents les moins favorisés. Des encouragements particuliers sont adressés à celui qui a pris pour devise cette excellente maxime de Labruyère : « Pour exprimer sa pensée, plusieurs phrases » sont bonnes ; mais une seule est la bonne. » La dissertation de ce candidat témoigne d'un esprit fin et distingué ; malheureusement, l'auteur s'est gravement mépris, en faisant peser sur la femme une responsabilité qui va contre l'essence du régime dotal.

PRIX DES CONFÉRENCES.

Notre tâche n'est pas encore terminée, et nous devons parler des Conférences fondées, l'année dernière, dans le sein des Facultés de Droit.

L'utilité et l'importance de cette institution viennent d'être rappelées avec trop d'autorité pour qu'il m'appartienne d'y insister de nouveau. Disons seulement que la Faculté a saisi, comme elle saisira toujours avec bonheur, une occasion nouvelle de nouer entre les maîtres et les élèves des liens intimes et sympathiques. Personnellement, c'est pour le rapporteur une bonne fortune de pouvoir allonger la liste des prix et des médailles.

Les prix de Conférences ont été décernés dans des conditions tout

(1) Lettre de M. l'Inspecteur général, administrateur de l'Académie de Paris, au doyen de la Faculté de Droit de Paris, en date du 13 juillet 1840. Voyez le *Code universitaire* de M. REBOUL, p. 403.

autres que les précédents. Ce ne sont pas des distinctions accordées à une dissertation isolée; ils sont, comme la résultante de tous les travaux de l'année, dans toutes les branches de l'enseignement. Aussi, malgré la division des Conférences, correspondant à la division des cours, un seul ordre de prix a été accordé aux élèves de chacune des trois années.

Première année.

Dans les Conférences de première année, le premier prix a été décerné à M. Justin SALVAGNIAC, né à Babeau (Hérault).

Le second prix, à M. Guillaume ESCOUBE, né à Carbonne (Haute-Garonne).

Dans des sujets, tirés de la philosophie du Droit, aussi bien que dans la partie plus positive de la jurisprudence, M. Salvagniac a montré une véritable aptitude pour la science juridique. L'influence, vivement entretenue, de ses études littéraires, donne à son style le feu et l'abondance. Plus tard viendront des qualités plus sévères qu'on ne peut exiger au début des études.

M. Escoubé a fait preuve également d'intelligence et de sagacité; mais il doit travailler à donner à son style la correction et la clarté, qualités précieuses pour tous, mais particulièrement essentielles au juriconsulte.

deuxième année.

1^{er} prix : M. Antonin DURAND, né à Montpellier.

2^e prix : M. Alfred COULOMME-DAVANT, né à Salies (Basses-Pyrénées).

4^{re} mention : M. Atilius CALISTI, né à Brando (Corse).

2^e mention : M. Joseph PASSERIEU, né à Toulouse.

M. Durand s'est fait remarquer par l'abondance et la facilité de ses compositions. Son style est généralement correct, mais il doit viser à plus de précision et de nerf.

M. Coulomme-Davant, au contraire, à force de concision, tombe dans la sécheresse. C'est l'abus d'une bonne tendance.

M. Calisti a fait preuve d'une bonne méthode et d'un bon style. En quelques circonstances, il a obtenu le premier rang, et ce succès aurait pu être soutenu, si des absences justifiées, nous devons le dire, par des affaires de famille, ne l'avaient trop souvent enlevé aux travaux des Conférences. La qualité, parfois excellente, de ses compositions n'a pu entièrement suppléer à la quantité.

M. Passerieu, par une assiduité et un travail soutenus, a su réaliser de véritables progrès. Une de ses compositions en Droit criminel a été particulièrement appréciée.

Troisième année.

Une première mention honorable a été accordée à M. Paul GARBOULEAU, né à Toulouse, déjà mentionné dans le concours de la Licence.

Une seconde mention, à M. Ferdinand COULAZOU, né à Montpellier.

Ces deux concurrents et plusieurs de leurs camarades auraient pu mériter mieux, si la préoccupation, d'ailleurs légitime, de leurs examens et de leurs thèses ne les avait trop souvent détournés des exercices des Conférences.

Telles sont, Messieurs, les distinctions officielles proposées à votre émulation. Tous ne les peuvent obtenir, mais tous y doivent prétendre. Quel que soit le succès, vos efforts n'auront pas été perdus, car le travail porte en lui-même sa meilleure récompense, et croyez-le bien, Messieurs : *« C'est le fonds qui manque le moins. »*

Rapport de M. Delavigne sur les conférences et sur le concours entre les étudiants en Droit à la Faculté des Lettres.

MESSIEURS,

Par un arrêté du 4 janvier 1855, M. l'Inspecteur général, chargé de l'administration de l'Académie de Toulouse, a institué pour les étudiants en Droit des conférences libres près la Faculté des Lettres.

La nature des travaux, la marche à suivre, le but à atteindre, étaient nettement indiqués.

Les conférences devaient rouler sur les œuvres de Corneille et de Bossuet.

Les étudiants devaient unir leur travail personnel, soit oralement, soit par écrit, aux explications et à l'analyse approfondies, présentées par le professeur.

Elles devaient tendre à développer le goût de la haute littérature, et les dispositions de la jeunesse studieuse à l'art de parler ou d'écrire.

Le principe de cette mesure, aussi judicieux que fécond, obtint une approbation unanime. Son application rencontrait cependant un écueil.

Malgré les décrets du 40 avril 1852 et du 22 août 1854, nos chaires, ouvertes à tous, aux libres amis des lettres comme aux jeunes étudiants de nos écoles, imposent difficilement une discipline exacte et surtout une présence assidue à la partie obligée de leur auditoire. Nous n'avons pas, comme nos confrères de l'Ecole de Droit, ces nécessités d'un examen annuel qui suppléent aux intermittences, et j'ajouterai, aux indulgences forcées de l'appel. Aussi parut-on craindre pour ces conférences naissantes le dédain, une solitude complète, ou au moins une rapide désertion.

A ces prévisions timides, la jeunesse de nos écoles a répondu par un zèle rare, et par l'éclat presque inespéré de ses nombreux travaux.

Nos listes, à peine ouvertes, se sont couvertes de noms, et ces noms ont toujours été se multipliant. Bientôt, de ce bataillon d'élite se détacha comme une élite nouvelle qui prit part à toutes nos luttes. Les uns, dans le silence du cabinet, se préparèrent, par toutes sortes d'études et de méditations, à ces improvisations piquantes qui tant de fois surprisent notre attention charmée, et arrachèrent d'unanimes applaudissements. D'autres, encore timides au péril de la parole publique, s'enfonçaient plus à loisir dans des sujets vastes que leur goût savait découvrir ou que la conférence leur indiquait. Par sa présence, M. l'Inspecteur général anima tous ces premiers efforts : et cet encouragement ne fut pas le seul. Avertis par le bruit de ces premiers succès, des auditeurs d'un ordre tout-à-fait inattendu, et dont nous eussions sollicité la présence comme un honneur, réclamèrent la faveur d'assister à nos exercices. Nous avons vu des membres du clergé, des magistrats d'un mérite éminent, des hommes du monde, fidèles à cet amour des lettres qui lui-même est une exquise distinction, se presser dans cet amphithéâtre, et applaudir à ces premiers efforts d'une intelligente jeunesse, tout étonnée d'un succès que cependant elle justifiait par ses labeurs. Ces labeurs, Messieurs, méritaient plus que nos sympathies. Aussi l'arrêté du 22 février, dans sa prévoyance généreuse, ordonnait que deux prix, proclamés dans la séance solennelle de la rentrée des Facultés, seraient réservés aux plus dignes. Pour les décerner, la Faculté des Lettres dut se réunir le 14 août, à l'hôtel de l'Académie, sous la présidence de M. l'Inspecteur général. L'un de ces prix, ou au moins une mention, appartenait à la meilleure composition du concours ouvert à la fin de l'année. Le sujet proposé était celui-ci :

« Comparer le génie de Corneille et de Bossuet sous le rapport de l'inspiration morale et littéraire, de la langue et du style. »

Prendre part à ce concours était déjà une distinction ; mais être capable de traiter sur-le-champ, sans livres et par la seule force de son esprit, un si grave sujet, attestait un mérite que la Faculté s'est plu à reconnaître, à travers quelques irrégularités nécessaires, dans toutes les compositions présentées. Trois surtout attirèrent son attention. La première, inscrite sous le n^o 5, portait cette épigraphe : *Les grandes pensées viennent du cœur*. — C'était l'œuvre d'un esprit solide, cultivé ; mais qui pour se produire dans toute sa force a besoin du temps qui mûrit les idées, de la réflexion qui les coordonne, de l'érudition bien choisie qui leur donne plus de substance et de vigueur.

L'épigraphe de la seconde composition (n^o 3) était celle-ci : *Le style, c'est l'homme*. — Et s'il était permis d'appliquer cette sentence de Buffon à notre jeune et spirituel candidat, nous dirions que son style atteste une âme vigoureuse et une imagination brillante. Des généralisations hardies, des rapprochements littéraires souvent heureux n'ont pu cependant couvrir aux yeux de la Faculté les inexpériences d'un goût encore jeune, d'un jugement encore peu sûr, d'un esprit qui n'a pas besoin de se précipiter, mais de s'attendre, pour obtenir les succès que lui réserve l'avenir.

Les mêmes qualités, mais plus fortes, les mêmes défauts, mais plus adoucis, ont particulièrement fixé notre attention sur la composition inscrite sous le n^o 2, et qui porte cette épigraphe : *Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris*. — Une facilité spirituelle qu'anime une érudition déjà riche, et que nourrit une mémoire heureuse, une élégance qui n'a besoin que de se ménager, une étendue de jugement qui promet un solide esprit, tous ces mérites qui s'annoncent déjà, et que confirmeront de nouvelles et fortes études, ont mérité à M. Labroquère la première place dans le concours.

Et si le prix a été encore réservé, la Faculté du moins lui a décerné une mention très-honorable ; et, en outre, M. l'Inspecteur général a bien voulu demander à M. le Ministre l'immunité de deux inscriptions près la Faculté de Droit et de deux inscriptions près la Faculté des Lettres.

Les épreuves du concours jugées, il nous restait à donner le prix de Conférences, le prix réservé à celui qui, pendant l'année entière, aurait fait preuve de plus d'activité et de talent.

Là notre choix ne devenait difficile que par le nombre des concurrents. M. Lapierre, par un zèle souvent heureux ; M. Salvagniac, par la force

d'une pensée qui apprenait chaque jour à se contenir, à se discipliner, méritaient les plus grands éloges. Mais à leurs travaux écrits, ils n'avaient pas joint la discussion improvisée. Avec sa parole piquante, et surtout par son *Essai sur les poésies lyriques de Corneille*, lu dans notre dernière conférence, M. Labroquère touchait presque à ce succès qui ne manquera pas, j'en suis sûr, à son goût plus mûri, à sa pensée plus simple et plus solide. M. Lescure, qui si longtemps avait été comme l'âme de notre conférence par sa parole un peu fougueuse, mais pleine de vie et de couleur, par ses écrits riches d'idées et brillants d'imagination, M. Lescure, avocat avant la fin de l'année, avait dû quitter l'Ecole, et laissait ainsi, à ses heureux concurrents, une couronne qu'il aurait si bien pu disputer. Inégal dans l'improvisation, M. Henri Baile s'était placé haut dans notre estime à tous par son étude sur Henriette d'Angleterre. Le succès obtenu à l'impression par cette œuvre, à la fois gracieuse et solide, ne nous empêche pas de regretter une publication anticipée qui l'écartait d'un concours où son jeune talent avait tant de droit à prétendre.

Restait, Messieurs, un candidat qui deux fois dans cette enceinte, et sous la double forme de l'improvisation et de la composition écrite, avait remporté un éclatant succès. Sa parole, empreinte d'une gravité précoce, avait peint à grands traits et sous de mâles couleurs, l'orateur sacré d'après Pascal, Labruyère et Bossuet.

Mais, si le premier succès est le plus doux, le plus enivrant, ce n'est pas le plus difficile. Une seconde épreuve vous attend toujours, épreuve qui rencontre une attention plus aiguisée, et, le dirai-je, un goût plus exigeant, plus inquiet.

De cette épreuve, si périlleuse pour tous, M. George Piou est sorti triomphant. Ce n'est pas nous qui le disons, Messieurs, ce n'est pas nous qui lui décernons cette couronne : c'est vous, ses jeunes émules, qui l'avez applaudi avec transport; c'est vous, graves magistrats, hommes de tout rang et de tout âge, que l'amour des lettres avait confondus dans cette enceinte, et qui l'excitez d'une approbation si vive quand il nous lisait les pages délicates et fortes, où il a comparé avec tant de bonheur les figures si touchantes et si diverses des Camille et des Pauline, des Henriette et des Lavallière.

Et remarquons-le, Messieurs, tandis que le Droit lui prêtait ses fortes disciplines, ses méthodes sévères, ses habitudes de déduction et d'exigente sagacité, les lettres à leur tour inspiraient à cet esprit mûr avant

l'âge un goût d'initiative, une hardiesse de pensée, une force de langage qui lui ont assuré deux triomphes.

Puisse cette alliance si heureusement conclue entre le Droit et les Lettres; puisse ce double succès qui répand comme un lustre nouveau et touchant sur un nom déjà vénéré dans ces contrées, rallier et encourager à nos hautes études l'élite de cette jeunesse qui m'entoure! Fils de cette cité que les écrivains du moyen-âge appelaient la Rome de la Garonne (1), *Roma Garumnæ*; fils de cette Toulouse *au gentil parler* (2), dont la physionomie spirituelle et savante se distingue si vivement entre toutes les provinces de France, qu'ils conservent pieusement, et comme un titre de famille, cette tradition du doux et gai savoir. Que nul d'eux n'oublie qu'ils descendent de ces hommes dont Caton l'Ancien a si bien dit: « *La nation gauloise aime passionnément deux choses: bien combattre et bien parler.* » — Bien combattre, nous l'aimons encore et le prouvons sur le champ de bataille; bien parler, nous l'aimerons toujours, pourvu que la parole soit l'expression de nobles pensées; et ces pensées, l'expression d'un noble cœur.

Il a été procédé ensuite à la distribution des prix. — M. l'Inspecteur général a proclamé les noms des lauréats dans l'ordre suivant :

FACULTÉ DE DROIT.

CONCOURS ENTRE LES ASPIRANTS AU DOCTORAT ET LES DOCTEURS NOUVELLEMENT REÇUS.

Médaille d'or. . . . M. CHALVET (Paul), né à Paris.

Mention honorable. M. LACOINTA (Marie-François-Jules), né à Sorèze (Tarn).

CONCOURS ENTRE LES ÉLÈVES DE TROISIÈME ANNÉE.

droit romain.

1^{er} Prix. M. POMAREL (Jean-Baptiste-Denis), né à Sarlat (Dordogne).

(1) Ainsi appelée dans une messe ancienne. MABILL., *Litt. Gall.*, f. 176. — Conférer MARTIAL, l. 9, ep. 101; — et AUSONE, *De claris urbibus*, 7, ep. 24.

(2) O Toulouse! disait le troubadour Pierre Cardinal, quand je considère vos nobles faits et votre gentil parler, je prends les autres villes en dégoût.

2^e Prix. M. MONESTIER (Clément-Joseph-Fortuné-Dieudonné),
né à Millau (Aveyron).

Mention honorable. M. BONNAIL (Jean-Baptiste-Philippe), né à Rodôme
(Aude).

droit français

1^{er} Prix. M. PIOUS (Georges), né au Mans (Sarthe).

2^e Prix. M. BONNAIL, déjà nommé.

Mention honorable. M. GARBOULEAU (Paul-Jean), né à Toulouse (Haute-
Garonne).

CONFÉRENCES DE PREMIÈRE ANNÉE.

1^{er} Prix. M. SALVAGNIAC (Justin), né à Babeau (Hérault).

2^e Prix. M. ESCOUBE (Guillaume), né à Carbonne (Haute-
Garonne).

CONFÉRENCES DE DEUXIÈME ANNÉE.

1^{er} Prix. M. DURAND (Antonin), né à Montpellier (Hérault).

2^e Prix. M. COULOMME-DAVANT (Alfred), né à Salies (Hautes-
Pyrénées).

1^{re} Mention. M. CALISTI (Atilius), né à Brando (Corse).

2^e Mention. M. PASSERIEU (Joseph), né à Toulouse (Haute-
Garonne).

CONFÉRENCES DE TROISIÈME ANNÉE.

1^{re} Mention. M. GARBOULEAU, déjà nommé.

2^e Mention. M. COULAZOU (Ferdinand), né à Montpellier (Hérault).

CONFÉRENCES DES ÉTUDIANTS EN DROIT SUR LA LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Prix. M. PIOUS, déjà nommé.

Prix de fin d'année. M. LABROQUÈRE, de Galan (Hautes-Pyrénées).

ECOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE.

GRAND PRIX LASSERRE.

Ce prix de 300 fr. est destiné à l'officier de santé qui, à ses examens
de réception, aura le plus satisfait ses juges.

M. BANQUELS (Prosper), officier de santé à Artigat (Ariège), est le
lauréat de cette année.

PRIX ANNUELS.

1^{re} ANNÉE. — 1^{re} SECTION (anatomie, physiologie, pathologie externe).

Prix. M. CORTIES (Lucien), de Saint-Pierre (Ile de la Réunion).

Accessit. M. GUEIT-DESSUS (Simon), de Montané (Basses-Pyrénées).

2^e SECTION (pharmacie, toxicologie, histoire naturelle médicale).

Prix. M. RAMES (Jean-Baptiste), d'Aurillac (Cantal).

Accessit. M. TANQ (Louis), de Toulouse (Haute-Garonne).

2^e ANNÉE.

1^{er} *Prix.* M. D'AURIOL (Arthur), de Toulouse (Haute-Garonne).

2^e *Prix.* M. JOURDAN (Thomas), du bourg d'Oueil (Hautes-Pyrénées).

Accessit. M. LANACASTETS (Charles), de Lascazères (Hautes-Pyrénées).

3^e ANNÉE.

1^{er} *Prix.* M. CADÉAC (Léopold), de Boulogne (Haute-Garonne).

2^e *Prix.* M. ANQUETIL (Félix), du Fort-Royal (Martinique).

Accessit. M. PONT (Joachim), de Gessa (Espagne).



